## **《** 7 匡 里 化 多 新

# (略称) 万国郵便条約

	第	第	第	第	第	第			目							
			— ₩3		МЭ	_	<b>₩</b>	~ <b>!</b> }	Н							
	五	四				章	部一	文:								
	条	条	条	条	条	総	国際		次							
への返送四五	郵便物の所属、取戻し、あて名の変更又は訂正、転送及び配達不能の郵便物の差出人	<ul><li>継越しの自由・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・四四</li></ul>	普遍的な郵便業務	この条約への加入から生ずる義務を履行する責任を負う一又は二以上の機関の指定・・・・・・四四	定義	総則四三	国際郵便業務に適用される共通の規則		ページ	平成 十八年 一月 一日 我が国について効力発生	平成 十七年十一月 三十日 告示(外務省告示第千百十九号)	平成 十七年十一月 三十日 公布(条約第十六号)	平成 十七年十一月二十九日 承認書寄託	平成 十七年十一月二十二日 承認の閣議決定	平成 十七年 十月二十五日 国会承認	平成 十六年 十月 五日 ブカレストで作成

前

万国郵便条約

第二十	第 二 章 第二十二条 第二十二条	第 第 第 第 第 十 十 十 十 十	第 第 第 第 第 第 十 十 十 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	二第第第第第
一十四条	下一一章 十二二章 条条条条	九八七六五条条条条条条	四二一章	
賠償金の支払・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・	<ul><li>・告出人の責任</li></ul>	軍隊との閉袋の交換・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・	条 電子郵便業務、EMS業務、統合された物流管理業務及び新規業務・・・・・・・・・・・・・・・・五二条 追加の業務・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・	免除・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・・

万国郵便条約

国郵便連合憲章第二十二条3の規定にかんがみ、 ることを条件として、 万国郵便連合加盟国の政府の全権委員である下名は、千九百六十四年七月十日にウィーンで作成された万 国際郵便業務に適用される規則をこの条約で定めた。 合意により、 かつ、同憲章第二十五条4の規定の適用があ

第 部 国際郵便業務に適用される共通の規則

第 章 総則

則

#### 第 条 定義

定

義

この条約の適用上、 次の用語は、次に定義する意味を有する。

- 域のすべての地点において、恒久的に、かつ、合理的な価格の下で提供を受けるものをいう。 「普遍的な郵便業務」とは、その質を重視した郵便の役務であって、すべての利用者が、加盟国の領
- 他の容器であって、郵便物を包有するものをいう。 「閉袋」とは、票札を付し、かつ、封鉛又は他の方法によって封かんされた一又は二以上の郵袋その
- 1.3 介国による継越しをいう。 「開袋継越し」とは、名あて国にあてて閉袋を作成することが適当でない通数又は重量の郵便物の仲
- する包括的な用語をいう。 「到着料」とは、差出郵政庁が、名あて国において受領される通常郵便物の取扱いに係る費用を補償 「郵便物」とは、通常郵便物、 小包郵便物、郵便為替証書等郵便により差し出される個々の物を意味
- 1.6 する名目で、名あて郵政庁に支払うべき補償金をいう。 「継越料」とは、通過国の運送機関(郵政庁若しくは郵政庁以外の団体又はその双方)が実施する閉
- 償する名目で、名あて郵政庁に支払うべき補償金をいう。 「到着の陸路割当料金」とは、差出郵政庁が、名あて国における小包郵便物の取扱いに係る費用を補

袋の陸路継越し、海路継越し及び航空路継越しの業務に対する報酬をいう。

# Convention postale universelle

Les soussignés, Plénipotentiaires des Gouvernements des Pays-membres de l'Union, vu l'arti-cle 22.3 de la Constitution de l'Union postale universelle conclue à Vienne le 10 juillet 1964, ont, d'un commun accord et sous réserve de l'article 25.4 de ladite Constitution, arrêté, dans la présente Convention, les règles applicables au service postal international.

### Première partie

Règles communes applicables au service postal international

### Chapitre unique

Dispositions générales

#### Article premier

- 1. Aux fins de la Convention postale universelle, les termes ci-après sont définis comme suit:
- 1.1 service postal universel: prestation permanente aux clients de services postaux de base de qualité, en tout point du territoire d'un pays, à des prix abordables;
- 1.2 dépêche close: sac ou ensemble de sacs ou d'autres récipients étiquetés, plombés ou cachetés, contenant des envois postaux;
- transit à découvert: transit, par un pays intermédiaire, d'envois dont le nombre ou le poids ne justifie pas la confection d'une dépêche close pour le pays de destina-

1.3

- 1.4 envoi postal: terme générique désignant chacune des expéditions effectuées par la poste (envoi de la poste aux lettres, colis postal, mandat de poste, etc.);
- traitement des envois de la poste aux lettres reçus dans le pays de destination; frais terminaux: rémunération due à l'administration postale de destination l'administration postale expéditrice à titre de compensation des frais liés par au

1.5

- 1.6 frais de transit: rémunération pour les prestations faites par un organisme trans-porteur du pays traversé (administration postale, autre service ou combinaison des deux), concernant le transit territorial, maritime et/ou aérien des dépêches;
- quote-part territoriale d'arrivée: rémunération due à l'administration postale de destination par l'administration postale expéditrice à titre de compensation des frais de traitement d'un colis postal dans le pays de destination;

1.8

「継越しの陸路割当料金」とは、通過国の運送機関(郵政庁若しくは郵政庁以外の団体又はその双

1.8

が当該国の領域を経由する小包郵便物の送達のために実施する陸路継越し及び航空路継越しの業務

万国郵便条約

方

に対して支払うべき報酬をいう。

1.9 「海路割当料金」 ーとは、 小包郵便物の海路運送に参加する運送機関 (郵政庁若しくは郵政庁以外の団

体又はその双方)が実施する業務に対して支払うべき報酬をいう。

二条 この条約への加入から生ずる義務を履行する責任を負う一又は二以上の機関の指定

可能な限り速やかに国際事務局に通報する。 際事務局に通報する。 事務局に通報する。大会議から大会議までの間における政府機関及び正式に指定された事業体の変更は、 る義務を履行するために正式に指定された事業体の名称及び所在地を、 加盟国は、郵便事業を監督する責任を負う政府機関の名称及び所仕地を大会議の終了後六箇月以内に国 また、 加盟国は、 郵便業務を運営し、 及び自国の領域において連合の文書から生ず 大会議の終了後六箇月以内に国際

#### 第三条 普遍的な郵便業務

ができるような普遍的な郵便業務の提供を受ける権利を享有することを確保する。 郵便の役務を、 加盟国は、 連合の単一の郵便境域という概念を強固にするため、 加盟国の領域のすべての地点において、恒久的に、 かつ、 すべての利用者が、その質を重視した 合理的な価格の下で受けること

- 2 び合理的な価格を設定することについての条件を定める。 国民のニーズ及び国内事情を考慮して、関係する郵便業務の範囲を定めるとともに、その質を重視し、 1に定める目的のため、 加盟国は、自国の郵便に関する法令の範囲内で又は他の通常の手段により、 及 自
- 3 に係る基準を尊重することを確保する 加盟国は、 普遍的な郵便業務の提供を任務とする者が、このような郵便業務の提供を可能とし、 及び質
- 4 ことを確保する。 加盟国は、普遍的な郵便業務が実行可能な方法により提供されることによってその永続性が保障される

#### 第四条 継越しの自由

1 達の線路によって、かつ、最も安全な方法によって送達する義務を負う。この原則は、誤送された郵便物 る閉袋及び開袋通常郵便物を、 万国郵便連合憲章第一条に規定する継越しの自由の原則により、郵政庁は、 いかなる場合にも、 自国内で差し出される郵便物について利用する最も速 他の郵政庁から引き渡され

> quote-part territoriale de transit: rémunération due pour les prestations faites par un organisme transporteur du pays traversé (administration postale, autre service ou combinaison des deux), concernant le transit territorial et/ou aérien, pour l'acheminement d'un colis postal à travers son territoire;

四四四

quote-part maritime: rémunération due pour les prestations faites par un organisme transporteur (administration postale, autre service ou combinaison des deux) participant au transport maritime d'un colis postal.

1.9

Désignation de la ou des entités chargées de remplir les obligations découlant de l'adhésion

ment doit être notifié au Bureau international dans les meilleurs délais. gnés officiellement pour assurer l'exploitation des services postaux et remplir les obliga-tions découlant des Actes de l'Union sur son ou leurs territoires. Entre deux Congrès, tout affaires postales. En outre, les Pays-membres communiquent au Bureau international, dans les six mois suivant la clôture du Congrès, le nom et l'adresse du ou des opérateurs désichangement concernant les organes gouvernementaux et les opérateurs désignés officielleclôture du Congrès, le nom et l'adresse de l'organe gouvernemental chargé de superviser les Les Pays-membres notifient au Bureau international, dans les six mois suivant

#### Article 3

Service postal universel

- Pour renforcer le concept d'unicité du territoire postal de l'Union, les Pays-membres veillent à ce que tous les utilisateurs/clients jouissent du droit à un service postal universel qui correspond à une offre de services postaux de base de qualité, fournis de manière permanente en tout point de leur territoire, à des prix abordables.
- A cette fin, les Pays-membres établissent, dans le cadre de leur législation postale nationale ou par d'autres moyens habituels, la portée des services postaux concernés ainsi que les conditions de qualité et de prix abordables en tenant compte à la fois des besoins de la population et de leurs conditions nationales.
- Les Pays-membres veillent à ce que les offres de services postaux et les normes de qualité soient respectées par les opérateurs chargés d'assurer le service postal universel.
- 4. assurée Les Pays-membres veillent à ce que la prestation du service postal universel soit de manière viable, garantissant ainsi sa pérennité.

Liberté de transit

nistration postale. Ce principe s'applique également aux envois ou aux dépêches mai dirigés Il entraîne l'obligation, pour chaque administration postale, d'acheminer toujours plus rapides et les moyens les plus sûrs qu'elle emploie pour ses propres envois les dépêches closes et les envois de la poste aux lettres à découvert qui lui sont livrés par une autre admi-Le principe de la liberté de transit est énoncé à l'article premier de la Constitution に基づいて差し押さえられた場合を除くほか、

及び閉袋についても適用する。

- 布の条件を定める法令に抵触するものについても、同様とする。のことは、印刷物(定期刊行物、雑誌等)、小形包装物及びM郵袋であって、自国内における発行又は流回は、通常郵便物(書状、郵便葉書及び点字郵便物を除く。)の開袋継越しを認めないことができる。こ加盟国は、自国の領域を経由するこれらの書状の開袋継越しを認めないことができる。通過国である加盟加盟国は、自国の領域を経由するこれらの書状の開袋継越しを認めないことができる。通過国である加盟加盟国は、自国の領域を経由するこれらの書状の開袋継越しを認めないことができる。通過国である加盟加盟国は、自国の領域を経由するこれが関係にあれている。
- 3. 陸路又は海路によって送達される小包郵便物についての継越しの自由は、小包郵便業務に参加する国の3. 陸路又は海路によって送達される小包郵便物についての継越しの自由は、小包郵便業務に参加する国の
- 4 航空小包についての継越しの自由は、連合の全境域において保障される。ただし、小包郵便業務に参加領域においてのみ保障される。

しない加盟国は、航空小包の平面路による送達を確保することを強制されない。

- 5 加盟国が継越しの自由に関する規定を遵守しない場合には、他の加盟国は、当該加盟国との間の郵便業
- 第五条 郵便物の所属、取戻し、あて名の変更又は訂正、転送及び配達不能の郵便物の差出人への務を廃止する権利を有する。
- 1 郵便物は、差出国又は名あて国の法令及び第十五条41又は3の規定が適用される場合には継越国の法令近立

権利者に配達される時まで差出人に所属する。

- 金その他の条件については、この条約の施行規則に定める。2の郵便物の差出人は、郵便物を取り戻し、又はそのあて名を変更し、若しくは訂正することができる。料
- を確保する。料金その他の条件については、この条約の施行規則に定める。3 加盟国は、配達不能の郵便物の差出人への返送及び受取人がその住所を変更した場合には郵便物の転送

#### 第六条 料金

- なければならない。 郵政庁が定める。これらの料金は、原則として、これらの業務の提供に必要な費用と関係を有するもので 1 各種の国際郵便業務及び特別業務に関する料金は、この条約及びその施行規則に定める原則に従って、
- 名あて国において実施されているときは、郵便物の受取人の住所への配達の費用を含む。2 差出郵政庁は、通常郵便物及び小包郵便物の運送に係る普通料金を定める。当該料金には、配達業務が
- 3.適用する料金(連合の文書においてガイドラインの対象として定められているものを含む。)は、同様

- 2. Les Pays-membres qui ne participent pas à l'échange des lettres contenant des mattères biologiques périssables ou des mattères radioactives ont la faculté de ne pas admetre ces ervois au transit à découvert à travers leur territoire. Il en est de même pour les envois de la poste aux lettres, autres que les lettres, les cartes postales et les cécogrammes. Cela s'applique également aux imprimés, aux périodiques, aux revues, aux petits paquets et aux sacs M dont le contenu ne satisfait pas aux dispositions légales qui règlent les conditions de leur publication ou de leur circulation dans le pays traversé.
- La liberté de transit des colis postaux à acheminer par les voies terrestre et maritime est limitée au territoire des pays participant à ce service.
- 4. La liberté de transit des colis-avion est garantie dans le territoire entier de l'Union. Toutefois, les Pays-membres qui ne participent pas au service des colis postaux ne peuvent être obligés d'assurer l'acheminement, par voie de surface, des colis-avion.
- Si un Pays-membre n'observe pas les dispositions concernant la liberté de transit, autres Pays-membres ont le droit de supprimer le service postal avec ce pays.

#### t of n

Appartenance des envois postaux. Retrait. Modification ou correction d'adresse. Réexpédition. Renvoi à l'expéditeur des envois non distribuables

- Tout envoi postal appartient à l'expéditeur aussi longtemps qu'il n'a pas été délivré à l'ayant droit, sauf si ledit envoi a été saisi en application de la législation du pays d'origine ou de destination et, en cas d'application de l'article 15.2.1.1 ou 15.3, selon la législation du pays
- L'expéditeur d'un envoi postal peut le faire retirer du service ou en faire modifier ou corriger l'adresse. Les taxes et les autres conditions sont prescrites aux Réglements.
- 3. Les Pays-membres assurent la réexpédition des envois postaux, en cas de changement d'adresse du destinataire, et le renvoi à l'expéditeur des envois non distribuables. Les taxes et les autres conditions sont énoncées dans les Réglements.

#### Article **6** Taxes

- 1. Les taxes relatives aux différents services postaux internationaux et spéciaux sont fixées par les administrations postales, en conformité avec les principes énoncés dans la Convention et les Réglements. Elles doivent en principe être liées aux coûts afférents à la fourniture de ces services.
- 2. L'administration d'origine fixe les taxes d'affranchissement pour le transport des envois de la poste aux lettres et des colis postaux. Les taxes d'affranchissement comprennent la remise des envois au domicile des destinataires, pour autant que le service de distribution soit organisé dans les pays de destination pour les envois dont il s'agit.
- Les taxes appliquées, y compris celles mentionnées à titre indicatif dans les Actes, doi-

ώ

- 5 3に規定する料金の最低限度額以上であることを条件として、郵政庁は、その定めた料金を、自国内で多量に建し出される通常郵便物及び小包郵便物について、自国の法令の定めるところにより引き下げて適用する
- い。 6 連合の文書に規定する料金以外の郵便料金は、種類のいかんを問わず、利用者から徴収してはならな
- 7 連合の文書に別段の定めがある場合を除くほか、郵政庁は、徴収した料金を収得する。

## 第七条 郵便料金の免除

の郵便料な

1

原則

金

- 2 捕虜及び抑留された文民
- の規定の適用上、捕虜とみなす。
  (航空割増料金を除く。)を免除する。中立国内に収容され、かつ、抑留されている交戦者は、この2.(航空割増料金を除く。)を免除する。中立国内に収容され、かつ、抑留されている交戦者は、この2.1 通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、捕虜が直接又はこの条約の施行規2.1 通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、捕虜が直接又はこの条約の施行規
- るもの又はこれらの者が差し出すものについても適用する。なる千九百四十九年八月十二日のジュネーヴ条約に規定する抑留された文民にあてて他国から発出された行規則及び郵便送金業務に関する約定の施行規則に定める機関を通じ、戦時における文民の保護に関2、1の規定は、通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、直接又はこの条約の2、1の規定は、通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、直接又はこの条約の2、1の規定は、通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、直接又はこの条約の2、2000年に対している。

vent être eu moins égales à celles appliquées aux envois du régime intérieur présentant les mêmes caractéristiques (catégorie, quantité, délai de traitement, etc.).

- Les administrations postales sont autorisées à dépasser toutes les taxes indicatives figurant dans les Actes.
- 5. Au-dessus de la limite minimale des taxes fixée sous 3, les administrations postales ont la faculté de concéder des taxes réduites basées sur leur législation intérieure pour les envois de la poste aux lettres et pour les colls postaux déposés dans leur pays. Elles ont notamment la possibilité c'accorder des tartis préférentiels à leurs clients ayant un important trafic postal.
- 6.  $\therefore$  est in:erdit de percevoir sur les clients des taxes postales de n'importe quelle nature autres que selles qui sont prévues dans les Actes.
- Seuf les cas prévus dans les Actes, chaque administration postale garde les taxes qu'elle a perçues.

#### Article 7 Exonération des taxes postales

#### Principe

1.1

- Les cas de franchise postale, en tant qu'exonération du paiement de l'affranchissenent, sont expressement prévus par la Convention. Toutefois, les Règlements peuvent fixer des dispositions prévoyant tant l'exonération du palement de l'affranchissement que l'exonération du palement des frais de transit, des frais terminaux et des quotes-parts d'arrivée pour les envois de la poste aux lettres et les colis postaux relatifs en curre, les envois de la poste aux lettres et les colis postaux relatifs en restronal de l'UPU à destination des Unions restreintes. En cutre, les envois de la poste aux lettres et les colis postaux expédiés par le Bureau international de l'UPU à destination des Unions restreintes et les administrations postales sort conscidérés comme des envois relatifs au service postal et sont exonérés de toutes taxes postales. Cependant, l'administration d'origine a la faculté de percevoir des suraxes aériennes pour ces derniers envois.
- Frisonniers de guerre et internés civils

5

- 2.1 Sont exonérés de toutes taxes postales, à l'exclusion des surtaxes aériennes, les envois de la postre aux lettres, les colis postaux et les envois des services financiers postaux acressés aux prisonniers de guerre ou expédiés par eux soit directement, soit par l'entremise des bureaux mentionnés dans les Réglements de la Convention et de l'Arrangement concernant les services de paiement de la poste. Les belligérants recueillis et internés dans un pays neutre sont assimilés aux prisonniers de guerre proprement dits et ce qui concerne l'application des dispositions qui précèdent.
- Les dispositions prévues sous 2.1 s'appliquent également aux envois de la poste aux entres, aux colis postaux et aux envois des services financiers postaux, en provenance d'autres pays, adressés aux personnes civiles internées visées par la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ou expédiés par elles soit directement, soit par l'enfremise des bureaux mentionnés dans les Règlements de la Convention et de l'Arrangement concernant les services de paiement de la poste.

仲介者として発受するものについては、郵便料金の免除の利益を享受する。者に関する通常郵便物、小包郵便物及び郵便送金業務に係る郵便物であって、これらの機関が直接又は。この条約の施行規則及び郵便送金業務に関する約定の施行規則に定める機関も、2.及び2.に規定する。

所又は捕虜の代表者にあてた小包郵便物については、この最大限度を重量十キログラムとする。いものに限り認められる。内容品を分割することのできない小包郵便物及び捕虜に分配するために収容242から23までの規定により郵便料金を免除される小包郵便物の差出しは、重量五キログラムを超えな

については、航空小包に適用される航空運送料を除くほか、割当料金の割当てを行わない。(郵政庁間の勘定の決済において、郵便業務の事務用小包及び捕虜又は抑留された文民が発受する小包

#### 点字郵便物

3

3.1 点字郵便物については、航空割増料金を除くほか、郵便料金を免除する。

### 第八条 郵便切手

定める条件を満たす切手にのみ用いられる。 1 「郵便切手」という語は、この条約に基づいて保護されるものとし、この条及びこの条約の施行規則に

#### 2 郵便切手は

を含む。 21 万国郵便連合の文書に基づき、権限のある発行機関のみが発行する。郵便切手の発行には、その流通

2. 主権の表象であり、また、

の納付の証拠となる。21 連合の文書に適合する郵便物にはり付ける場合には、当該郵便切手の本質的な価値に相当する料金

22 収集の対象として、郵政庁にとって追加の収入源となる。

2.3 料金納付又は収集のため、発行郵政庁の属する地域において通用する。

3 郵便切手は、主権の表象として、次のものを含む

3.1 ローマ文字で記載された発行郵政庁の属する加盟国又は地域の名称

発行郵政庁の属する加盟国の正式な紋章(任意とする。

11 原則として、ローマ文字又はアラビア数字で記載された額面

33 ローマ文字又は他の文字で記載された「郵便」という表示(任意とする。)

万国郵便条約

Les bureaux mentionnés dans les Règlements de la Convention et de l'Arrangement concernant les services de palement de la poste bénéficient également de la franchise postale pour les envois de la poste aux lettres, les coits postaux et les envois des services financiers postaux concernant les personnes visées sous 2.1 et 2.2 qu'ils expédient ou qu'ils reçoivent, soit directement, soit à titre d'intermédiaire.

Les colis sont admis en franchise postale jusqu'au poids de 5 kilogrammes. La limite de poids est portée à 10 kilogrammes pour les envois dont le contenu est indivisible et pour ceux qui sont adressés à un camp ou à ses hommes de confiance pour être distribués aux prisonniers.

2.4

2.3

Dans le cadre du règlement des comptes entre les administrations postales, les colis de service et les colis de prisonniers de guerre et d'internés civils ne donnent lieu à l'attribution d'aucune quote-part, exception faite des frais de transport aérien applicables aux colis-avion.

#### Cécogrammes

ώ

2.5

3.1 Les cécogrammes sont exonérés de toutes taxes postales, à l'exclusion des surtaxes aériennes.

#### Article 8

Timbres-poste

 L'appellation «timbre-poste» est protégée en vertu de la présente Convention et est réservée exclusivement aux timbres qui remplissent les conditions de cet article et des Règlements.

## Le timbre-poste:

2.1 est émis exclusivement par une autorité émettrice compétente, conformément aux Actes de l'UPU; l'émission de timbres-poste englobe leur mise en circulation;

# 2.2 est un attribut de souveraineté et constitue:

2.2.1 une preuve du paiement de l'affranchissement correspondant à sa valeur intrinsèque, lorsqu'il est apposé sur un envoi postal conformément aux Actes de l'Union;

2.2.2 une source de recettes supplémentaires pour les administrations postales, en tant qu'objet philatélique;

2.3 doit être en circulation sur le territoire d'origine de l'administration postale émettrice pour une utilisation aux fins d'affranchissement ou de philatélie.

En tant qu'attribut de souveraineté, le timbre-poste contient:

 le nom du Pays-membre ou du territoire dont relève l'administration postale émettrice, en caractères latins;

3.1.1 facultativement, l'emblème officiel du Pays-membre dont relève l'administration postale émettrice;

en principe, sa valeur faciale en caractères latins ou en chiffres arabes:

3 facultativement, l'indication «Postes» en caractères latins ou autres

環

- パリ条約に基づいて保護される 郵便切手に描かれた国の紋章、監督用の公の記号及び政府間機関の記章は、工業所有権の保護に関する
- 郵便切手の主題及び意匠は、

5

4

- 5. 1 万国郵便連合憲章前文及び連合の機関が行う決定の精神に従う。
- 5.2 献するものとする。 発行郵政庁の属する国の文化的同一性と緊密な関係を有し、又は文化の普及若しくは平和の維持に貢
- 5.3 は地域と緊密な関係を有するものとする。 発行郵政庁の属する国又は地域において、 外国の重要人物又は出来事を記念する場合には、 当該国又
- 5.4 政治的性質又は個人若しくは国を侮辱する性質を有してはならない
- 5.5 発行郵政庁の属する国又は発行郵政庁にとって重要な意味を有するものとする。
- 郵便切手は、知的財産権の対象を内容とする場合には、次のものを含むことができる。
- 6.1 もの) 発行郵政庁が、関係する知的財産権を使用する権利を有することを表示するもの(例えば次に掲げる
- 6.1.1 著作権(著作権の略号®を付し、 著作権者を表示し、 及び著作物の発行年を記載したもの)
- 6. L. 2 を付したもの) 発行郵政庁の属する加盟国の領域において登録された商標(商標名の後に登録された商標の略号®
- 6.2 芸術家の氏名
- 6.3 印刷業者の名称
- よる印影は、郵政庁が認める場合にのみ使用することができる。 万国郵便連合の文書に定める郵便料金納付の印影、料金計器による印影及び印刷機その他の押印機器に

#### 第九条 郵便業務の保障

- 含む。 ため、 略には、 加盟国は、郵便業務に対する一般公衆の信頼を維持し、及び高めるため、並びにすべての関係取扱者の 郵便業務のすべての段階における業務の保障に関する活動の戦略を採用し、及び実行する。この戦 加盟国間の閉袋の運送及び継越しについての確実性及び業務の保障の維持に関する情報の交換を
- 第十条 環境

- 4. Les emblèmes d'Etat, les signes officiels de contrôle et les emblèmes d'organisations intergouvernementales figurant sur les timbres-poste sont protégés, au sens de la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle.
- Les sujets et motifs des timbres-poste doivent:
- être conformes à l'esprit du préambule de la Constitution de l'UPU et aux décisions
- 5.2 être en rapport étroit avec l'identité culturelle du pays de l'administration postale émettrice pu contribuer à la promotion de la culture ou au maintien de la paix;
- avoir, en cas de commémoration de personnalités ou d'événements étrangers au pays ou au territoire de l'administration postale émettrice, un lien étroit avec ledit pays ou territoire;
- être déponrvu de caractère politique ou offensant pour une personnalité ou un

5.4

5.5

5.3

- revêtir une signification importante pour le pays dont relève l'administration pos-tale émettrice ou pour cette dernière.
- 6 En tant qu'objet de droits de propriété intellectuelle, le timbre-poste peut contenir:
- 6.1 l'indication du droit de l'administration postale émettrice d'utiliser les droits de propriété concernés, à savoir:
- 6.1.1les droits d'auteur, par l'apposition du sigle du copyright (©), l'indication du pro-priétaire des droits d'auteur et la mention de l'année d'émission;
- 6.1.2la marque enregistrée sur le territoire du Pays-membre dont relève l'administration postale émettrice, par l'apposition du sigle de l'enregistrement de la marque (®) après le nom de la marque;
- 6.2 le nom de l'artiste;
- 6.3 le nom de l'imprimeur
- 7. Les marques d'affranchissement postai, les enqueuntes de macando en de timbrage les empreintes de presses d'imprimerie ou d'autres procédés d'impression ou de timbrage conformes aux Actes de l'UPU ne peuvent être utilisés que sur autorisation de l'administration postale.

#### Sécurité postale

- Les Pays-membres adoptent et mettent en œuvre une stratégie d'action en matière de sécurité, à tous les niveaux de l'exploitation postale, afin de conserver et d'accroître la confiance du public dans les services postaux, et ce dans l'intérêt de tous les agents concernés. Une telle stratégie devra impliquer l'échange des informations relatives au maintien de la sireté et de la sécurité de transport et de transit des dépêches entre les Pays-membres.
- Environnement Article 10

業務の範囲内で環境問題に関する周知を図る。加盟国は、郵便業務のすべての段階における環境に関する活動の戦略を採用し、及び実行し、並びに郵便が盟国は、郵便業務のすべての段階における環境に関する活動の戦略を採用し、及び実行し、並びに郵便

第十一条 違反行為

#### 郵便物

- 1.1 加盟国は、次の行為を防止するため並びに次の行為を行った者を訴追し、及び処罰するために必要な
- □ 麻薬、向精神薬及び爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質を郵便物に入れること。ただすべての措置をとることを約束する。

し、この条約がこれらの物質を郵便物に入れることを明示的に認めている場合は、この限りでない。

小児性愛又は児童ポルノの性質を有する物品を郵便物に入れること。

## 郵便料金納付及びその手段

2

- 必要なすべての措置をとることを約束する。2.1 加盟国は、次に掲げる郵便料金納付の手段に関する違反行為を防止し、抑圧し、及び処罰するために2.1
- 』 通用中の又は通用が廃止された郵便切手
- 21.2 郵便料金納付の印影
- 213 料金計器又は印刷機による印影
- 21.4 国際返信切手券
- れる。を得ることを意図して行われた行為であって次に掲げるものをいうものとし、これらの行為は、処罰さ2.この条約の適用上、郵便料金納付の手段に関する違反行為とは、自己又は第三者のために不当な利得2.
- 布し、輸送し、展示し、又は広告する行為22 変造され、模造され、又は偽造された郵便料金納付の手段を使用し、流布し、販売し、配布し、

既に使用した郵便料金納付の手段を郵便目的で使用し、又は流布する行為

これらの違反行為の未遂

2.2.3

- 目正臣能
- 3 相互主義

 Les Pays-membres doivent adopter et mettre en œuvre une stratégie environnementale dynamique à tous les niveaux de l'exploitation postale et promouvoir la sensibilisation aux questions environnementales dans le cadre des services postaux.

#### nfractions

#### niractions

Envois postaux

Les Pays-membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les actes ci-après et pour poursuivre et punir leurs auteurs:

1.1

- 1.1.1 insertion dans les envois postaux de stupéfiants, de substances psychotropes ou de matières explosibles, inflammables ou autrement dangereuses, non expressément autorisée par la Convention;
- 1.1.2 insertion dans les envois postaux d'objets à caractère pédophile ou pornographique représentant des enfants.
- Affranchissement en général et moyens d'affranchissement en particulier

'n

- 2.1 Les Pays-membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, réprimer et punir les infractions relatives aux moyens d'affranchissement prévus par la présente Convention, à savoir:
- 2.1.1 les timbres-poste, en circulation ou retirés de la circulation
- 2.1.2 les marques d'affranchissement;
- 2.1.3 les empreintes de machines à affranchir ou de presses d'imprimerie;
- 1.4 les coupons-réponse internationaux.
- 2.2 Aux fins de la présente Convention, une infraction relative aux moyens d'affranchissement s'entend de l'un des actes ci-après, commis dans l'intention de procuer un enrichissement illégitime à son auteur ou à un tiers. Doivent être punis:
- 2.2.1 la falsification, l'imitation ou la contréfaçon de moyens d'affranchissement, ou tout acte illicite ou délictueux lié à leur fabrication non autorisée;
- 2.2.2 l'utilisation, la mise en circulation, la commercialisation, la distribution, la diffusion, le transport, la présentation ou l'exposition, y compris à des fins publicitaires, de moyens d'affranchissement faisifiés, imités ou contrefaits;

頒

- 2.2.3 l'utilisation ou la mise en circulation à des fins postales de moyens d'affranchissement ayant déjà servi;
- 2.2.4 les tentatives visant à commettre l'une des infractions susmentionnées.
- Réciprocité

3. 1

3.1

2に規定する行為の間に差別を設けてはならない。 処罰については、関係する郵便料金納付の手段が国内のものであるか外国のものであるかを問わず、 この規定は、 法令上又は条約上の相互主義について

第 部 通常郵便及び小包郵便に適用される規則 の規定の対象とならない。

第一章 業務の提供

第十二条 基礎業務

基礎業務

1 加盟国は、通常郵便物の引受け、取扱い、 運送及び配達を確保する。

2 通常郵便物とは、次のものをいう。

重量二キログラムまでの優先郵便物及び非優先郵便物

2, 2 重量二キログラムまでの書状、郵便葉書、 印刷物及び小形包装物

2.3 重量七キログラムまでの点字郵便物

重量三十キログラムまでの同一名あて地の同一受取人にあてた新聞紙、 定期刊行物、書籍その他これ

らに類する印刷された書類を包有する「M郵袋」という特別の郵袋

通常郵便物は、 通常郵便に関する施行規則に従って、 郵便物の取扱速度又は郵便物の内容品により分類

類の通常郵便物について任意に適用する 2に定める重量制限を超える重量制限は、 通常郵便に関する施行規則に定める条件に従って、 特定の種

を行った後に利用者に一層有利な他の方法により、重量二十キログラムまでの小包郵便物の引受け、取扱 加盟国は、この条約の定めるところにより、又は自国が発送する小包の場合においては二国間の取決め

類の小包郵便について任意に適用する 重量二十キログラムを超える重量制限は、 小包郵便に関する施行規則に定める条件に従って、 特定の種

運送及び配達を確保する。

このような国は、小包郵便業務を、運送企業によって運送が行われる地域から発出し、又は当該地域にあ その郵政庁が小包の運送を行っていない国は、 運送企業にこの条約の規定を実施させることができる。

> En ce qui concerne les sanctions, aucune distinction ne dott être établie entre les actes prévus sous 2, qu'il s'agisse de moyens d'affranchissement nationaux ou étrangers; cette disposition ne peut être soumise à aucune condition de réciprocité légale ou conventionnelle.

Deuxième partie

Règles applicables à la poste aux lettres et aux colis postaux

Chapitre 1

Offre de prestations

Services de base Article 12

envois de la poste aux lettres Les Pays-membres assurent l'admission, le traitement, le transport et la distribution des

'n Les envois de la poste aux lettres comprennent

2.1 les envois prioritaires et non prioritaires jusqu'à 2 kilogrammes

2.2 les lettres, cartes postales, imprimés et petits paquets jusqu'à 2 kilogrammes;

2.3 les cécogrammes jusqu'à 7 kilogrammes;

2.4 les sacs spéciaux contenant des journaux, des écrits périodiques, des livres et des documents imprimés semblables, à l'adresse du même destinataire et de la même destination. dénommés «sacs M», jusqu'à 30 kilogrammes

3. Les envois de la poste aux lettres sont classures seion i нари selon leur contenu, conformément au Réglement de la poste aux lettres. Les envois de la poste aux lettres sont classifiés selon la rapidité de leur traitement ou

 Des limites de poids supérieures à celles indiquées sous 2 s'appliquent facultativement à certaines catégories d'envois de la poste aux lettres, selon les conditions précisées dans le Règlement de la poste aux lettres.

5. Les Pays-membres assurent également l'admission, le traitement, le transport et la dis-tribution des colis postaux jusqu'à 20 kilogrammes, soit en suivant les dispositions de la Conven-tion, soit, dans le cas des colis partants et après accord bliatéral, en employant tout autre moyen plus avantageux pour leur client.

6. Des limites de poids supérieures à 20 kilogrammes s'appliquent facultativement à certaines catégories de colis postaux, selon les conditions précisées dans le Réglement concernant les colls postaux.

7. Tout pays dont l'administration postale ne se charge pas du transport des colis a la faculté de faire exécuter les clauses de la Convention par les entreprises de transport. Il peut, en même temps, limiter ce service aux colis en provenance ou à destination de localités desservies

務追加の業

1

1.1

てた小包に限定することができる。

郵便業務を提供する義務を負わない。 5の規定にかかわらず、二千一年一月一日前に小包郵便物に関する約定の締約国でなかった国は、 小包

## 第十三条 追加の業務

- 加盟国は、次の義務的なかつ追加の業務を確保する。
- 自国から発送する航空通常郵便物及び優先通常郵便物に係る書留郵便業務
- 1.2 優先通常郵便物又は航空通常郵便物に係る郵便業務を提供していない名あて国に対して自国から発送
- 自国あてのすべての通常郵便物に係る書留郵便業務

する非優先通常郵便物及び平面路通常郵便物に係る書留郵便業務

- る非優先通常郵便物及び平面路通常郵便物に係る書留郵便業務の提供は、任意とする。 優先通常郵便物又は航空通常郵便物に係る郵便業務を提供している名あて国に対して加盟国から発送す
- て確保することができる 加盟国は、次の追加の業務を提供することを取り決めた郵政庁の間において当該業務を任意のものとし
- 通常郵便物及び小包郵便物に係る保険付郵便業務

3.1

- 3. 2 通常郵便物に係る配達記録郵便業務
- 通常郵便物及び小包郵便物に係る代金引換郵便業務

3.3

- 3, 4 通常郵便物及び小包郵便物に係る速達業務
- 書留通常郵便物、配達記録通常郵便物及び保険付通常郵便物に係る受取人本人への手交業務
- 通常郵便物及び小包郵便物に係る料金・課金別納郵便業務
- 壊れやすい小包及び取扱い困難な小包に係る業務
- 一の差出人から外国にあてて多量に差し出される小包の発送業務

3.8 3.7 3, 6 3.5

- 4 次の三の追加の業務は、義務的側面及び任意的側面のいずれも有する
- 4. 1 べての郵政庁がこれを確保する義務を負う。 基本的に任意である国際郵便料金受取人払業務。 もっとも、同業務の返信に係る業務については、す
- 4. 2 Ļ 国際返信切手券業務。国際返信切手券は、すべての加盟国において引き換えることができる。ただ その販売は、任意とする。

### par ces entreprises.

8. Par dérogation aux dispositions prévues sous 5, les pays qui, avant le 1" janvier 2001, n'étaient pas parties à l'Arrangement concernant les colis postaux ne sont pas tenus d'assurer le service des colis postaux.

#### Article 13

Services supplémentaires

- Les Pays-membres assurent les services supplémentaires obligatoires ci-après:
- la poste aux lettres; service de recommandation pour les envois-avion et les envois prioritaires partants de
- service de recommandation pour les envois de la poste aux lettres partants non prioritaires et de surface pour des destinations pour lesquelles aucun service prioritaire ou de courrier-avion n'est prévu;

1.2

1.1

1.3

- service de recommandation pour tous les envois arrivants de la poste aux lettres.
- La prestation d'un service de recommandation pour les envois non prioritaires et de surface partants de la poste aux lettres pour des destinations pour lesquelles un service prioritaire ou de courrier-avion est assuré est facultative.
- Les Pays-membres peuvent assurer les services supplémentaires facultatifs ci-après dans le cadre des relations entre les administrations ayant convenu de fournir ces services:
- 3.1 service des envois avec valeur déclarée pour les envois de la poste aux lettres et les colis;
- 3.2 service des envois à livraison attestée pour les envois de la poste aux lettres;
- 3.3 service des envois contre remboursement pour les envois de la poste aux lettres et les
- service des envois exprès pour les envois de la poste aux lettres et les colis:

3.4

- 3.5 service de remise en main propre pour les envois de la poste aux lettres recommandés à livraison attestée ou avec valeur déclarée;
- 3.6 service des envois francs de taxes et de droits pour les envois de la poste aux lettres et les
- service des colis fragiles et des colis encombrants;

3.7

- 3.8 service de groupage «Consignment» pour les envois groupés d'un seul expéditeur destinés
- et des aspects facultatifs: Les trois services supplémentaires ci-après comportent à la fois des aspects obligatoires
- service de correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI), qui est essentiellement facultatif; mais toutes les administrations sont obligées d'assurer le service de retour des envois CCRI;
- service des coupons-réponse internationaux; ces coupons peuvent être échangés dans tout Pays-membre, mais leur vente est facultative;

4.2

1

- 4.3 係る業務の提供は、 あてのこれらの郵便物の受取通知を受理する。ただし、自国から発送するこれらの郵便物の受取通知に 書留通常郵便物、配達記録通常郵便物、小包及び保険付郵便物の受取通知。すべての郵政庁は、 任意とする 自国
- 5 1から4までの業務及びこれらの業務に係る料金については、 この条約の施行規則に定める。
- 6 める条件に従い、 郵政庁は、 内国制度において次の業務について特別料金を徴収する場合には、 国際郵便物について、 内国制度における料金と同額の料金を徴収することができる。 この条約の施行規則に定
- 6. 1 重量五百グラムを超える小形包装物についての配達
- 6.2 通常郵便物の締切時刻後の差出し
- 郵便物の窓口通常取扱時間外の差出し

6.3

- 6.4 差出人の住所からの取集
- 通常郵便物の窓口通常取扱時間外の交付

6.5

- 6.6 留置
- 重量五百グラムを超える通常郵便物の保管及び小包郵便物の保管
- 到着通知書への回答としての小包の配達
- 不可抗力による危険に対する負担

6.9 6.8 6.7

第十四条 電子郵便業務、EMS業務、統合された物流管理業務及び新規業務

- 郵政庁は、相互間でこの条約の施行規則に定める次の業務に参加することを取り決めることができる。
- 1.1 情報の電子的送信による業務である電子郵便業務
- 1.2 るEMS業務。郵政庁は、EMS標準に関する多数国間の取決め又は二国間の合意に基づくこの業務を 提供することができる。 書類及び物品用の郵便急送業務であり、かつ、物理的手段による郵便業務のうち最も迅速なものであ
- 1.3 統合された物流管理業務 利用者の物流管理に関する要求に十分応じ、 かつ、 物品及び書類の物理的な送達の前後の段階を含む
- より証明する電子郵便認証 一又は二以上の当事者に関係する事実及び受け付けた日時を特定の様式で電子的に証拠となる方法に
- 2 関する料金は、関係各郵政庁が当該新規業務の運用に係る費用を参酌して定める 郵政庁は、合意により、連合の文書に明文の定めのない新規業務を創設することができる。新規業務に

avis de réception pour les envois de la poste aux lettres recommandés ou à livraison attestée, les colis et les envois avec valeur déclarée; toutes les administrations prestation d'un service d'avis de réception pour les envois partants est facultative. postales acceptent les avis de réception pour les envois arrivants; cependant, la

4.3

Ces services et les taxes y relatives sont décrits dans les Règlements

ÒI

- 6. Si les éléments de service indiqués ci-après font l'objet de taxes spéciales en régime intérieur, les administrations postales sont autorisées à percevoir les mêmes taxes pour les envois internationaux, selon les conditions énoncées dans les Règlements:
- distribution des petits paquets de plus de 500 grammes:
- dépôt des envois de la poste aux lettres en dernière limite d'heure:
- dépôt des envois en dehors des heures normales d'ouverture des guichets:
- ramassage au domicile de l'expéditeur
- rètrait d'un envoi de la poste aux lettres en dehors des heures normales d'ouverture des guichets;
- poste restante

6.6 6.5 6.4 6.3 6.2 6.1

- 6.7 magasinage des envois de la poste aux lettres dépassant 500 grammes, et des colis pos

6.8

6.9 couverture contre le risque de force majeure

livraison des colis en réponse à l'avis d'arrivée;

#### Article 14

Courrier électronique, EMS, logistique intégrée et nouveaux services

- ${\tt L.}$  Les administrations postales peuvent convenir entre elles de participer aux services ci-après qui sont décrits dans les Règlements:
- le courrier électronique, qui est un service faisant appel à la transmission électronique
- dises et qui constitue, autant que possible, le plus rapide des services postaux moyen physique; les administrations postales ont la faculté de fournir ce service la base de l'Accord standard EMS multilatéral ou d'accords bilatéraux; l'EMS, qui est un service postal express destiné aux documents et aux marchanpar sur

1.2

- 1.3 le service de logistique intégrée, qui répond pleinement aux besoins de la clientèle en matière de logistique et comprend les étapes précédant et suivant la transmission physique des marchandises et des documents;
- le cachet postal électronique, qui atteste de manière probante la réalité d'un fait électronique, sous une forme donnée, à un moment donné, et auquel ont pris part une ou plusieurs parties.

1.4

 Les administrations postales peuvent, d'un commun accord, créer un nouveau service non expressément prévu par les Actes de l'Union. Les taxes relatives au nouveau service sont par chaque administration intéressée, compte tenu des frais d'exploitation du service.

#### 1 総則

- 又は支払うべき料金を故意に支払うことなく差し出された郵便物は、引き受けない。1. この条約及びその施行規則に定める条件を満たさない郵便物は、引き受けない。詐欺行為を意図して
- 1.2 この条に規定する禁制の例外は、この条約の施行規則に定める。
- 報類集にその禁制を記載した後、直ちに適用することができる。13 すべての郵政庁は、この条に規定する禁制の範囲を拡大することができるものとし、また、適切な通
- いずれの種類の郵便物にも入れてはならないもの
- 次の物品は、いずれの種類の郵便物にも入れてはならない。

2. 1

- 麻薬及び向精神薬
- わいせつな又は不道徳な物品

2.1.2 2.1.1

2.1.3

- 名あて国において輸入又は流布が禁止されている物品
- 便設備若しくは第三者の所有する財産を汚染し、若しくは損傷するおそれのある物品11。その性質上又はその包装のために、取扱者若しくは一般公衆に危害を及ぼし、又は他の郵便物、郵
- の間で交換されるもの がいっぱい おい性質を有する書類であって、その差出人及び受取人(これらの者の同居人を含む。)以外の者に
- 爆発性又は発火性の物質、放射性物質その他危険性のある物質

3

- てはならない。3. 爆発性又は発火性の物質その他危険性のある物質及び放射性物質は、いずれの種類の郵便物にも入れ3. 場発性又は発火性の物質その他危険性のある物質及び放射性物質は、いずれの種類の郵便物にも入れ
- 3. 次の材料及び物質は、例外的に引き受ける。
- 21 次条1に規定する放射性物質であって通常郵便物又は小包郵便物により差し出されるもの
- ※ 次条2に規定する生物学上の材料であって通常郵便物により差し出されるもの
- 生きた動物
- 4. 生きた動物は、いずれの種類の郵便物にも入れてはならない。
- 4. 次の動物は、例外的に、保険付郵便物を除く通常郵便物に入れることができる。
- 421 みつばち、水ひる及び蚕

万国郵便条約

urticle 15

Envois non admis. Interdictions

Dispositions générales

1.1

- Les envois qui ne remplissent pas les conditions requises par la Convention et les Règlements ne sont pas admis. Les envois expédiés en vue d'un acte frauduleux ou du non-paiement délibéré de l'intégralité des sommes dues ne sont pas admis non plus.
- Les exceptions aux interdictions énoncées dans le présent article sont prescrites dans les Règlements.
- Toutes les administrations postales ont la possibilité d'étendre les interdictions énoncées dans le présent article, qui peuvent être appliquées immédiatement après leur inclusion dans le recueil approprié.
- Interdictions visant toutes les catégories d'envois

'n

1.3

1.2

- 2.1 L'insertion des objets visés ci-après est interdite dans toutes les catégories d'envois:
- 2.1.1 les stupéfiants et les substances psychotropes:
- 2.1.2 les objets obscènes ou immoraux;
- 2.1.3 les objets dont l'importation ou la circulation est interdite dans le pays de destination;
- 2.1.4 les objets qui, par leur nature ou leur emballage, peuvent présenter du danger pour les agents ou le grand public, salir ou détériorer les autres envois, l'équipement postal ou les biens appartenant à des tiers;
- 2.1.5 les documents ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle échangés entre des personnes autres que l'expéditeur et le destinataire ou les personnes habitant avec eux.
- Matières explosibles, inflammables ou radioactives et autres matières dangereuses

ω

- 3.1 L'insertion de matières explosibles, inflammables ou autres matières dangereuses ainsi que les matières radioactives est interdite dans toutes les catégories d'envois.
- Exceptionnellement, les substances et matières ci-après sont admises

3.2

- 3.2.1 les matières radioactives expédiées dans les envois de la poste aux lettres et les colls postaux visées à l'article 16.1;
- 3.2.2 les substances biologiques expédiées dans les envois de la poste aux lettres visées à l'article 16.2.
- Animaux vivants
- L'insertion d'animaux vivants est interdite dans toutes les catégories d'envois
- Exceptionnellement, les animaux ci-après sont admis dans les envois de la poste aux lettres autres que les envois avec valeur déclarée:

4.1

4.2.1 les abeilles, les sangsues et les vers à soie;

- 換するもの 操するもの 害虫に寄生し、及び害虫を捕食する虫であって、害虫駆除の用に供し、かつ、公認の施設の間で交
- 4.3 次の動物は、例外的に小包に入れることができる。
- は 生きた動物。ただし、生きた動物の郵便による運送が関係国の郵便規則により認められる場合に限
- ・ 小包郵便物への通信文の包有
- 5. 次のものは、小包郵便物に入れてはならない
- 私的性質を有する書類
- 記 すべての種類の通常郵便物であって、その差出人及び受取人(これらの者の同居人を含む。)以外
- の者の間で交換されるもの
- 6 硬貨、銀行券その他の貴重品
- 又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品は、次の郵便物に入れてはならない。6.1 硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白金、金
- (1) 保険付通常郵便物以外の通常郵便物
- 上、書留郵便物として発送することができる。
  上、書留郵便物として発送することができる。
- ☆ 保険付小包以外の小包。ただし、差出国及び名あて国の法令上認められる場合は、この限りでない。 保険付い包以外の小包。 ただし、差出国及び名あて国の法令上認められる場合は、この限りでな
- は 保険付小包以外の小包であって保険付小包業務を行う二国の間で交換されるもの
- を禁止し、及びこのような小包の内容品を一定の実価以下のものに限定することができる。の領域に到着する小包又は自国の領域を経由して開袋で継ぎ越される小包に金の地金を入れること31 さらに、郵政庁は、保険付小包であるか否かを問わず、自国の領域から発送され、若しくは自国
- 7 印刷物及び点字郵便物
- 7.1 印刷物及び点字郵便物については、次のことを行ってはならない。
- □ 通信文の要素の記載をすること及びこのような要素を有する書類を包有すること。

- 4.2.2 les parasites et les destructeurs d'insectes nocifs destinés au contrôle de ces insectes et échangés entre les institutions officiellement reconnues;
- les mouches de la famille des drosophilidés utilisées pour la recherche biomédicale entre des institutions officiellement reconnues.

4.2.3

- Exceptionnellement, les animaux ci-après sont admis dans les colis
- les animeux vivants dont le transport par la poste est autorisé par la réglementation postale des pays intéressés.

4.3.1

4.3

- Insertion de correspondances dans les colis
- L'insertion des objets visés ci-après est interdite dans les colis postaux:
- les documents ayant le caractère de correspondance actuelle et personnelle:
- les correspondances de toute nature échangées entre des personnes autres que l'expéditeux et le destinataire ou les personnes habitant avec eux.

5.1.2

5.1 5.1.1

Pièces de monnaie, billets de banque et autres objets de valeur

ò

- 6.1 Il est interdit d'insérer des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie pr des valeurs quelconques au porteur, des chêques de voyage, du platine, de l'or on de l argent, manufacturés ou non, des pierreries, des bijoux et autres objets précieux
- ... I dans les en7ois de la peste aux lettres sans valeur déclarée;
- 6.1.1.1 cependant, si la législation intérieure des pays d'origine et de destination le permet, ces objets peuvent être expédiés sous enveloppe close comme envois recom-
- 6.1.2 dans les colis sans valeur déclarée, sauf si la législation intérieure des pays d'origine et de destination le permet;
- 1.3 dans les colis sans valeur déclarée échangés entre deux pays qui admettent la déclaration de valeur;
- 6.1.3.1 de plus, chaque administration a la faculté d'interdire l'insertion de l'or en lingots dans les colis avec ou sans valeur déclarée en provenance ou à destination de son territoire ou transmis en transit à découvert par son territoire; elle peut limiter la valeur réelle de ces envois.
- Imprimés et cécogrammes
- 7.1 Les imprimés et les cécogrammes:
- 7.1.1 ne peuven; perter aucune annotation ni contenir aucun élément de correspondance;

く。 人の住所が印刷され、かつ、郵便料金が前納されている郵便葉書、封筒又は帯紙を同封する場合を除人の住所が印刷され、かつ、郵便料金が前納されている郵便葉書、封筒又は帯紙を同封する場合を除ただし、郵便物が、その返信のため、郵便物の差出人又は差出国若しくは名めて国におけるその代理だり、郵便物が、その返信のため、郵便物を指しくは料金納付用証票又は有価証券を包有すること。

7, 1, 2

# 誤って引き受けられた郵便物の取扱い

8

合には、この郵便物は、継越国の国内法令に従って取り扱われる。 ず、また、差出元に返送しない。汕及び31に規定する物品が継越しの際に郵便物の中から発見された場び31に規定する物品を包有する郵便物は、いかなる場合にも、名あて地に送達せず、受取人に配達せ8.1 誤って引き受けられた郵便物の取扱いについては、この条約の施行規則に定める。ただし、汕、汕及

第十六条 引き受けられる放射性物質及び生物学上の材料

る。 することについて同意を表明した郵政庁の間において、通常郵便物及び小包郵便物に入れることができすることについて同意を表明した郵政庁の間において、通常郵便物及び小包郵便物に入れることができる。 1 放射性物質は、次の条件を満たす場合に限り、放射性物質を包有する郵便物を相互に又は一方的に受領

- 1. 放射性物質は、この条約の施行規則の定めるところにより包装される。
- のとし、また、書留とされるものとする。 
  2 放射性物質は、通常郵便物によって差し出されるときは、優先郵便物又は書状の料金が適用されるも
- 割増料金の納付を条件として、航空路)によって送達される。13. 放射性物質を包有する通常郵便物又は小包郵便物は、最も速達の線路(通常の場合には、所要の航空
- 1. 放射性物質は、正式に認められた差出人のみが差し出すことができる。
- 2 生物学上の材料は、次の条件を満たす場合には、通常郵便物に入れることができる。
- て、航空路による送達のために郵便物の中に入れることができる。関する説明書」及び国際航空運送協会(IATA)の「危険物に関する規則」に従うことを条件としすることができる。これらの危険物品は、国内法令、国際民間航空機関(ICAO)の有効な「技術に素(ドライアイス)については、適格性のある公認の研究所の間で交換する場合にのみ郵便により送達素(下ライアイス)については、適格性のある公認の研究所の間で交換する場合にのみ郵便により送達素(ドライアイス)については、適格性のある公認の研究所の間で交換する場合にのみ郵便により送達
- の材料及び伝染性物質については、優先郵便物又は書留書状の料金を適用する。これらの材料又は物質2. 通常郵便に関する施行規則の定めるところにより包装された死滅しやすい又は変敗しやすい生物学上

ne peuvent contenir aucun timbre-poste, aucune formule d'affranchissement, oblitérés ou non, ni aucun papier représentatif d'une valeur, sauf dans les cas où l'envoi inclut une carte, une enveloppe ou une bande préaffranchie en vue de son retour et sur laquelle est imprimée l'adresse de l'expéditeur de l'envoi ou de son agent dans le pays de dépôt ou de destination de l'envoi original.

7.1.2

# Traitement des envois admis à tort

8.1

Le traitement des envois admis à tort ressortit aux Règlements. Toutefois, les envois qui contiennent des objets visés sous 2.1.1, 2.1.2 et 3.1 ne sont en aucun cas acheminés à destination, ni livrés aux destinataires, ni renvoyés à l'origine. Si des objets visés sous 2.1.1 et 3.1 sont découverts dans des envois en transit, ces derniers seront traités conformément à la législation nationale du pays de transit.

#### Article 16

Matières radioactives et matières biologiques admissibles

- 1. Les matières radioactives sont admises dans les envois de la poste aux lettres et dans les colis postaux, dans le cadre des relations entre les administrations postales qui se sont déclarées d'accord pour admettre ces envois soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens, aux conditions suivantes:
- 1.1 les matières radioactives sont conditionnées et emballées conformément aux dispositions respectives des Réglements;
- 1.2 lorsqu'elles sont expédiées dans les envols de la poste aux lettres, elles sont soumises tarif des envois prioritaires ou au tarif des lettres et à la recommandation;
- 1.3 les matières radioactives contenues dans les envois de la poste aux lettres ou les colis postaux doivent être acheminées par la voie la plus rapide, normalement par la voie aérienne, sous réserve de l'acquittement des surtaxes aériennes correspondantes;
- 1.4 les matières radioactives ne peuvent être déposées que par des expéditeurs dûment autorisés.
- Les matières biologiques sont admises dans les envois de la poste aux lettres, aux conditions suivantes:
- 2.1 Les matières biologiques périssables, les substances infectieuses et le gaz carbonique solide (neige carbonique), lorsqu'il est employé pour réfrigèrer des substances infectieuses, ne peuvent être acheminés par le courrier que dans le cadre d'échanges entre des laboratoires qualifiés officiellement reconnus. Ces marchandises dangereuses peuvent être acceptées dans le courrier en vue de leur acheminement par avion, à condition que la législation nationale, les instructions techniques en vigueur de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les réglements de l'IATA concernant les marchandises dangereuses le permettent.
- Les matières biologiques périssables et les substances infectieuses conditionnées et emballées selon les dispositions respectives du Règlement sont soumises au tarif des envois prioritaires ou au tarif des lettres et à la recommandation. Il est permis de soumettre le traitement postal de ces envois à l'acquittement d'une surtaxe.

を包有する郵便物の取扱いについては、追加の料金の納付を課することができる。

万国郵便条約

- 換のための差出しに限って認められる。便物を相互に又は一方的に受領することについて同怠を表明した郵政庁の属する加盟国の間における交便物を相互に又は一方的に受領することについて同怠を表明した郵政庁の属する那便物の差出しは、当該郵

### 第十七条 調査請求

- 業務に限定することができる。常郵便物の未受領に関する調査請求を受理する郵政庁は、当該郵便物の親査を配達不能の郵便物に係る常のとも、普通通常郵便物の未受領に関する調査請求の受理は、義務的でない。したがって、普通通
- 調査請求は、この条約の施行規則に定める条件に従って認められる。
- 加の費用は、原則として請求者が負担する。 3 調査請求の料金は、無料とする。ただし、EMS業務による調査請求の送達を請求された場合には、追

# 第十八条 税関検査及び関税その他の課金

課そ及税 金のび関 他関検 の税査

- についてのみ徴収される。 この通関料は、関税その他同様の性質を有する課金を課された郵便物の通関として課することができる。この通関料は、関税その他同様の性質を有する課金を課された郵便物の通関名 税関検査に付される郵便物に対しては、この条約の施行規則に定める額を基準とする通関料を郵便料金
- づく料金を利用者から徴収することができる。 利用者のために郵便物の通関手続を代行することについて許可を得た郵政庁は、業務の実際の費用に基
- 4 郵政庁は、関税その他のすべての課金を郵便物の差出人又は受取人から徴収することができる。

L'admission de matières biologiques périssables et de substances infectieuses est limitée aux Pays-membres dont les administrations postales se sont déclarées d'accord pour accepter ces envois soit dans leurs relations réciproques, soit dans un seul sens.

2.3

Ces substances ou matières sont acheminées par la voie la plus rapide, normalement par la voie aérienne, sous réserve de l'acquittement des surtaxes aériennes correspondantes, et bénéficient de la priorité à la livraison.

2.4

#### ticle 17

### Réclamations

- 1. Chaque administration postale est tenue d'accepter les réclamations concernant **un** envoi déposé dans son service ou dans celui d'une autre administration **postale**, pourvu que **ces** réclamations soient présentées dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour du dépôt **de**
- l'envoi. La période de six mois concerne les relations entre réclamants et administrations postales.
- Toutefois, l'acceptation des réclamations concernant la non-réception d'un envoi de la poste aux lettres ordinaire n'est pas obligatoire. Ainsi, les administrations postales qui acceptent les réclamations relatives à la non-réception d'envois de la poste aux lettres ordinaires ont la faculté de limiter leurs enquêtes aux recherches dans le service des rebuts.

1.1

Les réclamations sont admises dans les conditions prévues par les Règlements

'n

 Le traitement des réclamations est gratuit. Toutefois, les frais supplémentaires occasionnés par une demande de transmission par le service EMS sont en principe à la charge du demandeur.

#### Article 18

Contrôle douanier. Droits de douane et autres droits

- L'administration postale du pays d'origine et celle du pays de destination sont autorisées à soumettre les envois au contrôle douanier, selon la législation de ces pays.
- 2. Les envois soumis au contrôle douanier peuvent être frappés, au titre postal, d'une taxe de présentation à la douane dont le montant indicatif est fixé par les Règlements. Cette taxe n'est perçue qu'au titre de la présentation à la douane et du dédouanement des envois qui ont été frappés de droits de douane ou de tout autre droit de même nature.
- Les administrations postales qui ont obtenu l'autorisation d'opérer le dédouanement au nom des clients sont autorisées à percevoir sur les clients une taxe basée sur les coûts réels de l'opération.
- Les administrations postales sont autorisées à percevoir sur les expéditeurs ou sur les destinataires des envois, selon le cas, les droits de douane et tous autres droits éventuels.

第十九条 軍隊との閉袋の交換

- ことができる 通常郵便物の閉袋は、 次の者の間で、 他国の陸運業務、海運業務又は航空業務の仲介によって交換する
- 1.1 加盟国の郵便局と国際連合の用に供される軍隊の指揮官との間
- 国際連合の用に供される軍隊の指揮官の間

1.2

- 1.3 加盟国の郵便局と国外にある当該加盟国の艦隊、 航空隊、 陸上部隊、軍艦又は軍用機の指揮官との間
- 1.4 同 国の艦隊、 航空隊、 陸上部隊、 軍艦又は軍用機の指揮官の間
- てられ、若しくは閉袋を発送する軍艦若しくは軍用機の将校若しくは乗組員が発受するものに限られる。 所属している国の郵政庁が自己の規則に従って定める 当該通常郵便物に適用する料金及び送達の条件については、軍隊を提供した国又は軍艦若しくは軍用機の 1の閉袋に納める通常郵便物は、閉袋があてられ、若しくは閉袋を発送する軍隊の構成員又は閉袋があ
- 3 郵政庁に対し、 軍隊を提供した国又は軍艦若しくは軍用機の所属している国の郵政庁は、 閉袋の継越料、 到着料及び航空運送料を支払う義務を負う。 特別の合意がない限り、 関係

一十条 業務の質に関する基準及び目標

- 1 郵政庁は、自国あての通常郵便物及び小包郵便物の配達に関する基準及び目標を定め、公表する。
- 2 便物について適用される時間よりも不利なものとしてはならない 1の基準及び目標については、通関に通常要する時間を考慮に入れるものとし、 内国業務の相当する郵
- 3 ら配達までの間の基準を定め、 差出郵政庁は、 、優先郵便物及び航空通常郵便物並びに平面路小包郵便物その他の小包郵便物の差出しか 公表する
- 4 郵政庁は、 業務の質に関する基準の適用について評価する。

第二章 責任

責

任:

第二十一条 郵政庁の責任及び賠償金

1 総則

賠責郵 償任政 金及庁 の

万国郵便条約

Article 19

Echange de dépêches closes avec des unités militaires

- des services territoriaux, maritimes ou aériens d'autres pays: Des dépêches closes de la poste aux lettres peuvent être échangées par l'intermédiaire
- 1.1 militaires mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies; entre les bureaux de poste de l'un des Pays-membres et les commandants des unités
- 1.2 entre les commandants de ces unités militaires

1.3

- entre les bureaux de poste de l'un des Pays-membres et les commandants de divisions navales, aériennes ou terrestres, de navires de guerre ou d'avions militaires de ce même pays en station à l'étranger;
- guerre ou d'avions militaires du même pays entre les commandants de divisions navales, aériennes ou terrestres, de navires de
- exclusivement à l'adresse ou en provenance des membres des unités militaires ou des états-majors et des équipages des navires ou avions de destination ou expéditeurs des dépêches. Les tarifs et les conditions d'envoi qui leur sont applicables sont déterminés, d'après sa réglementa-tion, par l'administration postale du pays qui a mis à disposition l'unité militaire ou auquel appartiennent les navíres ou les avions Les envois de la poste aux lettres compris dans les dépêches visées sous 1 doivent être
- 3. Sauf entente spéciale, l'administration postale du pays qui a mis à disposition l'unité militaire ou dont relèvent les navires de guerre ou avions militaires est redevable, envers les admi-nistrations concernées, des frais de transit des dépêches, des frais terminaux et des frais de transport aérien.

Article 20

Normes et objectifs en matière de qualité de service

- distribution des envois de la poste aux lettres et des colis arrivants. Les administrations doivent fixer et publier leurs normes et objectifs en matière de
- Ces normes et objectifs, augmentés du temps normalement requis pour le dédoua-nement, ne doivent pas être moins favorables que ceux appliqués aux envois comparables de leur service intérieur.
- bout pour les envois prioritaires et les envois-avion colis et les colis économiques/de surface. Les administrations d'origine doivent également fixer et publier des normes de bout ur les envois prioritaires et les envois-avion de la poste aux lettres ainsi que pour : nes de bout en il que pour les
- Les administrations postales évaluent l'application des normes de qualité de service

Chapitre 2

Responsabilité

Responsabilité des administrations postales. Indemnités Article 21

Généralités

- 11 次条に規定する場合を除くほか、郵政庁は、次の事項について責任を負う。
- □ 書留郵便物、普通小包及び保険付郵便物に関しては、これらの郵便物の亡失、盗取又は損傷
- 配達記録郵便物に関しては、その亡失
- 13 配達不能の理由が示されていない小包に関しては、その返送
- 郵政庁は、山及び心に規定する郵便物以外の郵便物については、責任を負わない。

1.2

- 13 郵政庁は、この条約に定めのない場合については、責任を負わない。
- く。)の還付を請求する権利を有する。 抗力によるものであるために賠償金が支払われない場合には、差出人は、納付した料金(保険料を除払 書留郵便物、普通小包若しくは保険付郵便物の亡失又はこれらの郵便物の内容品の全面的損傷が不可
- .5. 支払うべき賠償金の額は、通常郵便に関する施行規則及び小包郵便に関する施行規則に定める額を超
- 算に当たっては、考慮しない。 賃任を負う場合には、間接の損害及び実現されなかった利益については、支払うべき賠償金の額の計
- 定める限度を超える責任を負わない。 政庁は、いかなる場合(重大な過失があった場合を含む。)においても、この条約及びその施行規則に政庁は、いかなる場合(重大な過失があった場合を含む。)においても、この条約及びその施行規則に17 郵政庁の責任に関するすべての規定は、厳密であり、義務的であり、かつ、網羅的なものとする。郵

#### 書怪垂 假

- 受けることができる。 る額を請求する場合には、郵政庁は、当該下回る額を支払い、これに基づき他の関係郵政庁から償還をる額を請求する場合には、郵政庁は、当該下回る額を支払い、これに基づき他の関係郵政庁から償還をに関する施行規則に定める額の賠償金を請求する権利を有する。差出人が同施行規則に定める額を下回に、差出人は、書留郵便物の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷の場合には、通常郵便
- の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。2 差出人は、書留郵便物の内容品の部分的盗取又は部分的損傷の場合には、原則として、盗取又は損傷

#### 配達記録郵便物

- した料金のみの還付を請求する権利を有する。3. 差出人は、配達記録郵便物の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷の場合には、納付3.
- 4 普通小包
- 、 差出人は、普通小包の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷の場合には、小包郵便に

Sauf dans les cas prévus a l'article 22, les administrations postales répondent

1.1

- 1.1.1 de la perte, de la spoliation ou de l'avarie des envois recommandés, des colis ordinaires et des envois avec valeur déclarée;
- 1.1.2 de la perte des envois à livraison attestée;
- 1.1.3 du renvoi d'un colis dont le motif de non-distribution n'est pas donné
- Les administrations postales n'engagent pas leur responsabilité s'il s'agit d'envois autres que ceux indiqués sous 1.1.1 et 1.1.2.
- Dans tout autre cas non prévu par la présente Convention, les administrations postales n'engagent pas leur responsabilité.
- Lorsque la perte ou l'ava-te totale d'un envoi recommandé, d'un colis ordinaire ou d'un envoi avec valeur déclar-se résulte d'un cas de force majeure ne donnant pas lieu à indemnisation, l'expéditeur a droit à la restitution des taxes acquittées, à l'exception de la taxe d'assurance.

1.2 1.3

Les montants de l'indemnité à payer ne peuvent pas être supérieurs aux montants indiqués dans le Règlement de la poste aux lettres et dans le Règlement concernant les colis postaux.

1.5

1.6

- En cas de responsabilit<sup>5</sup>, les dommages indirects ou les bénéfices non réalisés ne sont pas pris en considération dans le montant de l'indemnité à verser.
- 1.7 Toutes les dispositions relatives à la responsabilité des administrations postales sont strictes, obligatuires et exhaustives. Les administrations postales n'engagent en aucun cas leur responsabilité même en cas de faute grave (d'erreur grave) en dehors des limites étables dans la Convention et les Règlements.

## Envois recommandés

5

2.1

- En cas de perte, de spoliation totale ou d'avarie totale d'un envoi recommandé, l'expéditeur a droit à une indern'ité fixée par le Reglement de la poste aux lettres. Si l'expéditeur réclame un montant in'érieur au montant fixé dans le Règlement de la poste aux lettres, les administrations ont la faculté de payer ce montant moindre et d'être remboursées sur cette base par les autres administrations éventuellement concernées.
- En cas de spoliation partielle ou d'avarie partielle d'un envoi recommandé, l'expéditeur a droit à une indemnité qui correspond, en principe, au montant réel de la spoliation ou de l'avarie.

2.2

Envois à livraison attestée

ώ

- 3.1 En cas de perte, de spolation totale ou d'avarie totale d'un envoi à livraison attestée. l'expéditeur a droit seulement à la restitution des taxes acquittées.
- Colis ordinaire

4.1

En cas de perte, de spollation totale ou d'avarie totale d'un colis ordinaire, l'expéditeur a droit à une indemnité fixée par le Règlement concernant les colis postaux. Si l'expédi-

受けることができる。 る額を請求する場合には、郵政庁は、当該下回る額を支払い、これに基づき他の関係郵政庁から償還を関する施行規則に定める額の賠償金を請求する権利を有する。差出人が、同施行規則に定める額を下回

- 実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。 2 差出人は、普通小包の内容品の部分的盗取又は部分的損傷の場合には、原則として、盗取又は損傷の
- 互に適用することを取り決めることができる。 郵政庁は、小包の重量のいかんを問わず小包一個ごとに、小包郵便に関する施行規則に定める額を相
- 5 保険付郵便物
- して、保険金額の特別引出権(SDR)による額に相当する賠償金を請求する権利を有する。5.1 差出人は、保険付郵便物の亡失又はその内容品の全部の盗取若しくは全面的損傷の場合には、原則と
- DRによる額を超えることができない。 傷の実額に相当する賠償金を請求する権利を有する。賠償金の額は、いかなる場合にも、保険金額のS52 差出人は、保険付郵便物の内容品の部分的盗取又は部分的損傷の場合には、原則として、盗取又は損

- び5の規定にかかわらず、受取人が賠償金を請求する権利を有する。8 内容品が盗取され、又は損傷した書留郵便物、普通小包又は保険付郵便物が配達された後は、2、4及
- 4.1に規定する額を適用する。

  以下が受取人に対し賠償金を支払う場合についても、同様とする。ただし、次の事項については、2.及び政庁が受取人に対し賠償金を支払う場合についても、同様とする。ただし、次の事項については、2.及びその額が2.及び4.1に規定する賠償金の額を下回らないことを条件として、支払うことができる。名あて郵金の額が1.及び4.1に規定する賠償金を、差出郵政庁は、自国の差出人に対し、書留郵便物及び普通小包について自国の法令に定める賠償金を、

teur réclame un montant inférieur au montant fixé dans le Règlement concernant les colis postaux, les administrations postales ont la faculté de payer ce montant moindre et d'être remboursées sur cette base par les autres administrations postales éventuellement concernées.

En cas de spoliation partielle ou d'avarie partielle d'un colis ordinaire, l'expéditeur a droit à une indemnité qui correspond, en principe, au montant réel de la spoliation ou de l'avarie.

4.2

- 4.3 Les administrations postales peuvent convenir d'appliquer dans leurs relations réciproques le montant par colis fixé par le Règlement concernant les colis postaux, sans égard au poids du colis.
- Envois avec valeur déclarée

Ċυ

- 5.1 En cas de perte, de spoliation totale ou d'avarie totale d'un envoi avec valeur déclarée, l'expéditeur a droit à une indemnité qui correspond, en principe, au montant, en DTS, de la valeur déclarée.
- En cas de spoliation partielle ou d'avarie partielle d'un envoi avec valeur déclarée, l'expéditeur a droit à une indemnité qui correspond, en principe, au montant réel de la spoliation ou de l'avarie. Elle ne peut toutefois en aucun cas dépasser le montant, en DTS, de la valeur déclarée.

- 6. Dans les cas visés sous 4 et 5. l'indemnité est calculée d'après le prix courant, converti en DTS, des objets ou marchandises de même nature, au lieu et à l'époque où l'envoi a été accepté au transport. A défaut de prix courant, l'indemnité est calculée d'après la valeur ordinaire des objets ou marchandises évalués sur les mêmes bases.
- 7. Lorsqu'une indemnité est due pour la perte, la spoliation totale ou l'avarie totale d'un envoi recommandé, d'un colis ordinaire ou d'un envoi avec valeur déclarée, l'expéditeur ou, selon le cas, le destinataire a droit, en outre, à la restitution des taxes et droits acquittés, à l'exception de la taxe de recommandation ou d'assurance. Il en est de même des envois recommandés, des colis ordinaires ou des envois avec valeur déclarée refusés par les destinataires à cause de leur mauvais état, si celui-ci est imputable au service postal et engage sa responsabilité.
- 8. Par dérogation aux dispositions prévues sous 2, 4 et 5, le destinataire a droit à l'indemnité après avoir pris livraison d'un envoi recommandé, d'un colis ordinaire ou d'un envoi avec valeur déclarée spolié ou avarié.
- 9. L'administration postale d'origine a la faculté de verser aux expéditeurs dans son pays les indemnités prévues par sa législation intérieure pour les envois recommandés et les colts sans valeur déclarée, à condition qu'elles ne solent pas inférieures à celles qui sont fixees sous 2.1 et 4.1. Il en est de même pour l'administration postale de destination lorsque l'indemnité est payée au destinataire. Les montants fixés sous 2.1 et 4.1 restent cependant applicables:

- 9.1 責任郵政庁に対する求償
- 9. 差出人の権利の受取人のための放棄又は受取人の権利の差出人のための放棄
- 10 二国間の合意がある場合を除くほか、この条の規定については、郵政庁に対する賠償金の支払に関する

## 第二十二条 郵政庁の免責

- は、責任を負う。 いて自己の規則に定める条件に従って配達したものについては、責任を負わない。ただし、次の場合にいて自己の規則に定める条件に従って配達したものについては、責任を負わない。ただし、次の場合に 郵政庁は、書留郵便物、配達記録郵便物、小包又は保険付郵便物であって、これらと同種の郵便物につ
- 1. 内容品の盗取又は損傷が配達の前に又は配達の際に確認された場合
- る際に受取人(差出元への返送の場合にあっては差出人)が留保を付したとき。2. 郵政庁の規則により認められる場合において、内容品が盗取され、又は損傷した郵便物の配達を受け
- 書留郵便物を受領していないことを申し出たとき。13. 郵政庁の規則により認められる場合において、書留郵便物が郵便受箱に配達された後、受取人が当該
- 国内法令に従って解釈する。

  て、内容品の盗取又は損傷が配達の後に生じたものでないことを立証したとき。「遅滞なく」の語は、て、内容品の盗取又は損傷が配達の後に生じたものでないことを立証したとき。「遅滞なく申し出においても、当該小包又は保険付郵便物を配達した郵政庁に対し損害を発見した旨を遅滞なく申し出い、 少取人 (差出元への返送の場合にあっては差出人) が、小包又は保険付郵便物を正規に受領した場合
- 2 郵政庁は、次の場合には、責任を負わない。
- 2. 第十三条6.の規定が適用される場合を除くほか、不可抗力による場合
- 便物について説明することができない場合2. 郵政庁の責任に関して別段の証拠がなく、かつ、郵政庁が不可执力による業務書類の損傷のために郵
- 2.3 損害が差出人の過失若しくは怠慢又は内容品の性質から生じたものである場合
- 郵便物が第十五条の禁制に抵触する場合

2.4

- 2. 郵便物が名あて国の法令に基づいて差し押さえられた場合にその旨を名あて国の郵政庁が通報したと
- 2.6 保険付郵便物につき、内容品の実価を超える保険金額の詐欺表記がされている場合
- 27 差出人が郵便物の差出しの日の翌日から起算して六箇月以内に調査請求を行わなかった場合

- en cas de recours contre l'administration responsable
- 9.2 si l'expéditeur se désiste de ses droits en faveur du destinataire ou inversement
- 10. Aucune réserve concernant le paiement de l'indemnité aux administrations potales, sauf en cas d'accord bilatéral, n'est applicable à cet article.

#### Article 22

# Non-responsabilité des administrations postales

- Les administrations postales cessent d'être responsables des envois recommandés, des envois à livraison attestée, des colis et des envois avec valeur déclarée dont elles ont effectué la remise dans les conditions prescrites par leur réglementation pour les envois de même nature. La responsabilité est toutéfois maintenue:
- lorsqu'une spoliation ou une avarie est constatée soit avant la livraison, soit lors de la livraison de l'envoi;

1.1

- 1.2 lorsque, la réglementation intérieure le permettant, le destinataire, le cas échéant l'expéditeur s'il y a renvoi à l'origine, formule des réserves en prenant livraison d'un envoi spolié ou avarié:
- 1.3 lorsque, la réglementation intérieure le permettant, l'envoi recommandé a été distribué dans une boîte aux lettres et que le destinataire déclare ne pas l'avoir reçu;
- 1.4 lorsque le destinataire ou, en cas de renvoi à l'origine, l'expéditeur d'un colis ou d'un envoi avec valeur déclarée, nonobstant décharge donnée régulièrement, déclare sans délai à l'administration qui lui a livre l'envoi avoir constaté un domnage; il doit administrer la preuve que la spoliation ou l'avarie ne s'est pas produite après la livraison; le terme «sans délai» doit être interprété conformément à la législation nationale.
- Les administrations postales ne sont pas responsables:

Ņ

2.1

- en cas de force majeure, sous réserve de l'article 13.6.9;
- 2.2 lorsque, la preuve de leur responsabilité n'ayant pas été administrée autrement, elles ne peuvent rendre compte des envois par suite de la destruction des documents de service résultant d'un cas de force majeure;
- 2.3 lorsque le dommage a été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur ou provient de la nature du contenu;
- lorsqu'il s'agit d'envois **qui tombent** sous le coup des interdictions prévues à l'article 15;

- 2.5 en cas de saisie, en vertu de la législation du pays de destination, selon notification de l'administration de ce pays;
- 2.6 lorsqu'il s'agit d'envois avec valeur déclarée ayant fait l'objet d'une déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réelle du contenu;
- 2.7 lorsque l'expéditeur n'a formulé aucune réclamation dans le délai de six mois à compter du lendemain du jour de dépôt de l'envoi;

## 責差 任出人の

捕虜又は抑留された文民が発受する小包である場合

2.8

2.9

- 差出人が、 賠償金を受け取る目的で不正な意図をもって行動した疑いがある場合
- 3 物の検査の際に税関の行った決定について、いかなる責任も負わない。 郵政庁は、 税関への申告の内容 (形式のいかんを問わない。) について、 及び税関検査に付される郵便

## 第二十三条 差出人の責任

- 1 ことにより、郵便の取扱者が被った身体の傷害並びに他の郵便物及び郵便設備に与えたすべての損害につ いて責任を負う 郵便物の差出人は、運送を認められない物品の差出しにより、又は郵便物の引受条件を遵守しなかった
- 2 任を負う。 差出人は、 他の郵便物に損害を与えた場合には、 損傷した郵便物に対し郵政庁が負う責任の限度まで責
- 3 差出人は、 差出局が1に規定する損害を与えた郵便物を引き受けた場合においても、責任を負う。
- 又は運送事業者に過失又は怠慢があったときに限り、責任を負わない 差出人は、郵便物の引受条件を遵守していた場合には、その引受け後の郵便物の取扱いにおいて郵政庁

#### 第二十四条 賠償金の支払

- 1 この場合において、責任郵政庁に対する求償権は、害されない。 賠償金の支払並びに料金及び課金の還付の義務は、差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁が負う。
- 2 を差出人のために放棄することができる。差出人又は受取人は、自国の法令上認められる場合には、第三 者に対し賠償金の受取を認めることができる 差出人は賠償金を請求する権利を受取人のために放棄することができるものとし、受取人は自己の権利

# 第二十五条 差出人又は受取人からの賠償金の回収

1 行わなかった場合にあっては受取人に対し、 時に、 む。 亡失したものと認められた書留郵便物、小包又は保険付郵便物(このような郵便物の内容品の一部を含 )が賠償金の支払の後に発見された場合には、差出人又は場合により受取人に対し、 当該郵便物を交付すべき者について照会する。 支払われた賠償金の返付と引換えに当該郵便物を受け取ることができる旨を通知し、 受取人が受取を拒絶し、 差出人が受取を拒絶し、 又は所定の期間内に回答を行わな 又は所定の期間内に回答を 当該郵便物は三 同

- 2.8 lorsqu'il s'agit de colis de prisonniers de guerre et d'internés civils;
- lorsqu'on soupçonne l'expéditeur d'avoir agi avec des intentions frauduleuses dans le but de recevoir un dédommagement.

2.9

3. Les administrations positates in assument account of the following prises par les services en douane, sous quelque forme que celles-ci soient faites, et des décisions prises par les services de la douane lors de la vérification des envois soumis au contrôle douanier. Les administrations postales n'assument aucune responsabilité du chef des déclarations

## Responsabilité de l'expéditeur

- L'expéditeur d'un envoi est responsable des préjudices corporels subis par les agents des postes et de tous les dommages causés aux autres envois postaux ainsi qu'à l'équipement postal par suite de l'expédition d'objets non admis au transport ou de la non-observation des conditions d'admission.
- En cas de dommages causés à d'autres envois postaux, l'expéditeur est responsable dans les mêmes limites que les administrations postales pour chaque envoi avarié.
- L'expéditeur demeure responsable même si le bureau de dépôt accepte un tel envoi.

ώ

4. En revanche, lorsque les conditions d'admission ont été respectées par l'expéditeur, celui-ci n'est pas responsable dans la mesure où il y a eu faute ou négligence des administrations postales ou des transporteurs dans le traitement des envois après leur acceptation.

## Paiement de l'indemnité

- Sous réserve du droit de recours contre l'administration responsable, l'obligation de payer l'indemnité et de restituer les taxes et droits incombe, selon le cas, à l'administration d'ori-gine ou à l'administration de destination.
- teur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation intérieure le permet. L'expéditeur a la faculté de se désister de ses droits à l'indemnité en faveur du destina-taire. Inversement, le destinataire a la faculté de se désister de ses droits en faveur de l'expédi-

#### Article 25

# Récupération éventuelle de l'indemnité sur l'expéditeur ou sur le destinataire

le délai imparti, la même démarche est effectuée auprès du destinataire ou de l'expéditeur, selon le cas, en lui accordant le même délai de réponse. 1. Si, après paiement de l'indemnité, un envoi recommandé, un colis ou un envoi avec valeur déclarée ou une partie du contenu antérieurement considéré comme perdu est retrouvé, l'expéditeur ou le destinataire, selon le cas, est avisé que l'envoi est tenu à sa disposition pendant une période de trois mois, contre remboursement du montant de l'indemnité payée. Il lui est demandé, en même temps, à qui l'envoi doit être remis. En cas de refus ou de non-réponse dans

かった場合にあっては差出人に対して同様の措置をとる。この場合において、回答のための期間は、

同一

差出人及び受取人が、郵便物を受け取ることを放棄した場合又は1に定める期間内に回答を行わなかっ

2

た場合には、

当該郵便物は、

損害を負担した郵政庁の所有に帰する

特別規す 通常郵便

義る適にす責 相用つる任 互さい留に 主れて保関

第二十六条 責任に関する留保について適用される相互主義

額のものであると認定された場合には、差出人又は場合により受取人は、

保険付郵便物が賠償金の支払の後に発見され、

、かつ、

その内容品が支払われた賠償金の額よりも低い価

このことにより保険金額の詐欺表記に対す

当該保険付郵便物の交付を受け

ることと引換えに当該支払われた賠償金を返付する。ただし、

る措置をとることが妨げられるものではない

の の加盟国は、これらの条の規定に従って責任を引き受けることを認める他の加盟国から当該責任に対して 第二十二条から前条までの規定にかかわらず、責任に対して賠償金を支払わない権利を留保するすべて 賠償金を受け取る権利を有しない。

第三章 通常郵便に関する特別規定

第二十七条 外国における通常郵便物の差出し

- 1 を受けるために当該外国において差し出し、又は差し出させる通常郵便物を送達し、 る義務を負わない。 いずれの加盟国も、 その領域内に居住する差出人が外国において適用される一層有利な郵便料金の利益 又は受取人に配達す
- いて作成された通常郵便物のいずれについても、区別なく適用する。 1の規定は、差出人の居住国において準備された後に国境を越えて搬出された通常郵便物又は外国にお
- 3 を有するものとする。)、又は自国の法令に従って取り扱うことができる。 出郵政庁に返送し(この場合において当該名あて郵政庁は、 もがこの内国料金の支払を承諾しない場合には、 国料金の支払を請求する権利を有する。 名あて郵政庁は、差出人に対し又は差出人から徴収することができない場合には差出郵政庁に対し、 名あて郵政庁が定めた期間内に、 名あて郵政庁は、 このような返送の費用の償還を請求する権利 1及び2に規定する通常郵便物を、 差出人及び差出郵政庁のいずれ 差 内

- Si l'expéditeur et le destinataire renoncent à prendre livraison de l'envoi ou ne répon-dent pas dans les limites du délai fixé sous 1, celui-ci devient la propriété de l'administration ou, s'il y a lieu, des administrations qui ont supporté le dommage.
- 3. En cas de découverte ultérieure d'un envoi avec valeur déclarée dont le contenu est reconnu comme étant de valeur inférieure au montant de l'indemnité payée, l'expéditeur ou le destinataire, selon le cas, doit rembourser le montant de cette indemnité contre remise de l'envoi. sans préjudice des conséquences découlant de la déclaration frauduleuse de valeur.

#### Article 26

Réciprocité applicable aux réserves concernant la responsabilité

 Par dérogation aux dispositions des articles 22 à 25, tout Pays-membre qui se réserre le droit de ne pas payer d'indemnité au titre de la responsabilité n'a pas droit à une ponsabilité conformément aux dispositions des articles susmentionnés inden.nité de cette nature de la part d'un autre Pays-membre qui accepte d'assumer la res-

Chapitre 3

Dispositions particulières à la poste aux lettres

Dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres

- 1. Aucun Pays-membre n'est tenu d'acheminer ni de distribuer aux destinataires les envois de la poste aux lettres que des expéditeurs résidant sur son territoire déposent ou font déposer aux pays étranger, en vue de bénéficier des conditions tarifaires plus favorables qui y sont des la conditions de la condition de l
- Les dispositions prévues sous 1 s'appliquent sans distinction soit aux envois de la poste aux lettres préparés dans le pays de résidence de l'expéditeur et transportés ensuite à travers la frontière, soit aux envois de la poste aux lettres confectionnés dans un pays étranger.
- 3. L'administration de destination a le droit d'exiger de l'expéditeur et, à défaut, de l'administration de dépôt le paiement des tarifs intérieurs. Si ni l'expéditeur ni l'administration de dépôt n'accepte de payer ces tarifs dans un délai fixé par l'administration de destination, celle-ci peut soit renvoyer les envois à l'administration de dépôt en ayant le droit d'être remboursée des frais de renvoi, soit les traiter conformément à sa propre législation.

de dépôt une rémunération en rapport avec les coûts supportés, qui ne pourra être supérieure au montant le plus élevé des deux formules suivantes: soit 80% du tarif intérieur applicable à des

dence des expéditeurs. Les administrations de destination ont le droit d'exiger de l'administration

envois équivalents, soit 0.14 DTS par envoi plus 1 DTS par kilogramme. Si l'administration de dépôt n'accepte pas de payer le montant réclamé dans un délai fixé par l'administration de desti-

nation, celle-ci peut soit retourner les envois à l'administration de dépôt en ayant le droit d'être remboursée des frais de renvoi, soit les traiter conformément à sa propre législation.

de la poste aux lettres que des expéditeurs ont déposés ou fait déposer en grande quantité dans un pays autre que celui où ils résident si le montant des frais terminaux à percevoir s'avère moins élevé que le montant qui aurait été perçu si les envois avaient été déposés dans le pays de rési-

Aucun Pays-membre n'est tenu d'acheminer ni de distribuer aux destinataires les envois

いずれの加盟国も、差出人が居住国以外の国において多量に差し出し、又は差し出させる通常郵便物に

### 第一章 通常郵便に関する特別規定

### 第二十八条 到着料についての総則

- 利を有する。 郵便物を受領した郵政庁は、受領した国際郵便物に係る費用に対する補償金を差出郵政庁から受け取る権 この条約の施行規則に定める免除の規定が適用される場合を除くほか、他のいずれかの郵政庁から通常
- 2 の郵政庁のいずれかに分類される。到着料に関する規定において「国」とは、国及び地域をいう。 すべての郵政庁は、目標制度に参加している国及び地域の郵政庁又は移行制度に参加している国及び地域 到着料に関する規定の適用のため、大会議の決議C一二/二〇〇四により大会議が作成した表に従い、
- 内国制度の利用

暫定的な措置について定めるものである。

3

到着料の支払に関するこの条約の規定は、

各国ごとの固有の要素を考慮した補償方式に移行する上での

- 4. 1 利用することができるようにする 各郵政庁は、内国制度における料金その他の条件を、 国内の利用者と同一の条件により他の郵政庁が
- 4.2 便物について当該名あて郵政庁が国内の利用者のために定める条件と同一の条件を適用するよう要請す 差出郵政庁は、 目標制度に参加している国の名あて郵政庁に対し、 同様の場合においては、 同様の郵

Troisième partie

Rémunération

Chapitre 1

Dispositions particulières à la poste aux lettres

Frais terminaux. Dispositions générales

- 1. Sous réserve des exemptions prescrites dans les Règlements, chaque administration qui reçoit d'une autre administration des envois de la poste aux lettres a le droit de percevoir de l'administration expéditrice une rémunération pour les frais occasionnés par le courrier interna-
- 2. Pour l'application des dispositions concernant la rémunération des frais terminaux, les administrations postales sont classées comme pays et territoires du système etbele ou pays et territoires ayant droit de faire partie du système transitoire, conformément à la liste étable à cet effei par le Congrès dans sa résolution C 12/2004. Dans les dispositions sur les frais terminaux, les pays et territoires sont nommés "pays".
- Les dispositions de la présente Convention concernant le paiement des frais terminaux constituent des mesures transitoires conduisant à l'adoption d'un système de paiement tenant compte d'éléments propres à chaque pays.
- Accès au régime intérieur
- 4.1 tarifs, termes et conditions qu'elle offre dans son régime intérieur, dans Chaque administration met à la disposition des autres administrations l'ensemble identiques, à ses clients nationaux l'ensemble des des conditions
- Une administration expéditrice peut, à des conditions comparables, demander à l'administration de destination du système cible de bénéficier des mêmes conditions que cette dernière a prévues avec ses clients nationaux pour des envois équivalents.

ることができる。

- ばならない。 移行制度に参加している国の郵政庁は、41に規定する条件による利用を承認するか否かを示さなけれ
- 明するときは、その承認は、すべての連合加盟国の郵政庁に差別なく及ぶものとする。 移行制度に参加している国の郵政庁が内国制度において定める条件による利用を承認することを表
- 4. 名あて郵政庁は、内国制度の利用条件が差出郵政庁によって満たされているか否かを決定する。
- か否かを判断する。 適用される最も有利な料率を超えてはならない。名あて郵政庁は、差出郵政庁が利用条件を満たしている5 大量郵便物の到着料率は、到着料に関する二国間又は多数国間の取決めにおいて名あて郵政庁によって
- 郵政庁は、1に規定する補償金の全部又は一部を放棄することができる。
- することができる。 関係郵政庁は、二国間又は多数国間の合意により、到着料の勘定の決済につきその他の補償方式を適用

第二十九条 目標制度に参加している国の間における父換に適用される到着料についての規定

- る条件に従って行う。 と関係を有するものでなければならない。この料率の計算については、通常郵便に関する施行規則に定めした一通当たりの料率及び重量一キログラムごとの料率の適用により設定される。当該費用は、内国料金1 通常郵便物 (大量郵便物を含み、M郵袋を除く。)の補償金は、名あて国における取扱いの費用を反映1
- 2.1 二千六年については、六十二パーセント
- 2.2 二千七年については、六十四パーセント

- Les administrations du système transitoire doivent indiquer si elles autorisent l'accès aux conditions mentionnées sous 4.1.
- Lorsqu'une administration du système transitoire déclare autoriser l'accès aux conditions offertes dans son régime intérieur, cette autorisation s'applique à l'ensemble des administrations de l'Union de manière non discriminatoire.

4.3.1

4.3

Il appartient à l'administration de destination de décider si les conditions d'accès à son régime intérieur sont remplies par l'administration d'origine.

4.4

- 5. Les taux des frais terminaux du courrier en nombre ne doivent pas être supérieurs aux taux les plus favorables appliqués par l'administration de destination en vertu d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux concernant les frais terminaux. Il appartient à l'administration de destination de juger si l'administration d'origine a rempli ou non les conditions d'accès.
- 6. La rémunération des frais terminaux sera basée sur la performance de la qualité de service dans le pays de destination. Le Conseil d'exploitation postale sera par conséquent autorisé à accorder des primes à la rémunération indiquée aux articles 29 et 30 afin d'encourager la participation au système de contrôle et pour récompenser les administrations qui atteignent leur objectif de qualité. Le Conseil d'exploitation postale peut aussi fixer des pénalités dans le cas d'une qualité insuffisante, mais la rémunération ne peut pas aller audessous de la rémunération minimale indiquée aux articles 29 et 30.
- Toute administration peut renoncer totalement ou partiellement à la rémunération preue sous  $\mathbf{1}$ .
- Les administrations intéressées peuvent, par accord bilatéral ou multilatéral, appliquer d'autres systèmes de rémunération pour le règlement des comptes au titre des frais terminaux.

Article 29

Frais terminaux. Dispositions applicables aux échanges entre pays du système cible

- 1. La rémunération pour les envois de la poste aux lettres, y compris le courrier en nombre, à l'exclusion des sacs M, est établie d'après l'application des taux par envol et par kilogramme reflétant les coûts de traitement dans le pays de destination: ces coûts dovent être en relation avec les tarifs intérieurs. Le calcul des taux s'effectue selon les conditions précisées dans le Règlement de la poste aux lettres.
- Les taux par envoi et par kilogramme sont calculés à partir d'un pourcentage de la taxe d'une lettre prioritaire de 20 grammes du régime intérieur, comme suit:
- 2.1 pour 2006: 62%;
- 2.2 pour 2007: 64%;

二千八年については、六十六パーセント

二千九年については、 六十八パーセント

通当たりの料率及び重量一キログラムごとの料率は、次の料率を超えてはならない。

二千六年については、 一通当たり○・二二六SDR及び重量一キログラムにつき一・七六八SDR

3. 2 3. 1 二千七年については、 一通当たり○・二三一SDR及び重量一キログラムにつき一・八一二SDR

二千八年については、 一通当たり○・二三七SDR及び重量一キログラムにつき一・八五八SDR

一通当たり○・二四三SDR及び重量一キログラムにつき一・九○四SDR

二千九年については、

おける二十グラムの優先書状の料金の百パーセントを超えないことを条件として、最低の料率は、次の料 ログラムにつき一・四九一SDRを下回るものであってはならない。 一千六年から二千九年までの期間について適用する料率は、 一通当たり○・一四七SDR及び重量一キ 料率の引上げが関係国の内国制度に

二千六年については、 一通当たり○・一五一SDR及び重量一キログラムにつき一・五三六SDR

率とする。

4.3 二千八年については、 一通当たり○・一五八SDR及び重量一キログラムにつき一・五九八SDR 一通当たり○・一五四SDR及び重量一キログラムにつき一・五六六SDR

二千七年については、

二千九年については、一通当たり○・一六一SDR及び重量一キログラムにつき一・六三○SDR

5. 1 重量が五キログラム未満のM郵袋については、 到着料の計算においては重量五キログラムとみなす。

M郵袋について適用する料率は、その重量−キログラムにつき○・七九三SDRとする。

金は 書留郵便物|通当たりの追加の補償金は○・五SDRとし、保険付通常郵便物|通当たりの追加の補償 一SDRとする。

7 加している国について適用する。郵便業務理事会は、 暫定的な措置を定めることができる。 目標制度に参加している国の間で適用される規定は、目標制度に参加することを希望する移行制度に参 通常郵便に関する施行規則において移行する上での

8 V 一国間の合意がある場合を除くほか、この条の規定については、 いかなる留保も付することができな

第三十条 移行制度に参加している国への、 便物の流れに関し適用される到着料についての規定 このような国からの及びこのような国の間における郵

1 補償金

> 2.3 pour 2008: 66%;

2.4 pour 2009: 68%

Les taux ne pourront pas dépasser

pour 2006: 0,226 DTS par envoi et 1,768 DTS par kilogramme;

3.1 ω

pour 2007: 0,231 DTS par envoi et 1,812 DTS par kilogramme;

pour 2008: 0,237 DTS par envoi et 1,858 DTS par kilogramme;

3.3

3.2

3.4

pour 2009: 0,243 DTS par envoi et 1,904 DTS par kilogramme

4. Pour la période de 2006 à 2009, les taux à appliquer ne pourront pas être inférieurs à 0,147 DTS par envoi et 1,491 DTS par kilogramme. Pour autant que l'augmentation des taux ne dépasse pas 100% de la taxe d'une lettre prioritaire de 20 grammes du régime intérieur du pays concerné, les taux minimaux prendront les valeurs sulvantes:

pour 2006: 0,151 DTS par envoi et 1,536 DTS par kilogramme:

4.1

4.2 pour 2007: 0,154 DTS par envoi et 1,566 DTS par kilogramme;

4.3 pour 2008: 0,158 DTS par envoi et 1,598 DTS par kilogramme;

pour 2009; 0,161 DTS par envoi et 1,630 DTS par kilogramme

Pour les sacs M, le taux à appliquer est de 0,793 DTS par kilogramme

Ċυ 4.4

Les sacs M de moins de 5 kilogrammes sont considérés comme pesant 5 kilogrammes pour la rémunération des frais terminaux.

envois avec valeur déclarée. 6. Une rémunération supplémentaire de 0.5 DTS par envoi est prévue pour les envois recommandés et une rémunération supplémentaire de 1 DTS par envoi est prévue pour les

peut : 7. Les dispositions prévues entre pays du système cible s'appliquent à tout pays du système transitoire déclarant vouloir joindre le système cible. Le Conseil d'exploitation postale fixer les mesures transitoires dans le Règlement de la poste aux lettres.

Aucune réserve, sauf en cas d'accord bilatéral, n'est applicable à cet article

œ

Article 30

Frais terminaux. Dispositions applicables aux flux de courrier **vers, depuis et entre les pays du système transitoire** 

Rémunération

1. I

- 二七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七SDRとする。□七○〇日、日本のでは、郵便物の重量ーキログラムに□七○〇日、日本のでは、郵便物の重量ーキログラムに□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、日本のでは、□七○〇日、□七○○日、<li
- □いてお適用する。□から十七通までの場合には、郵便物の重量一キログラムに包有される郵便物の実際の通数が十三通から十七通までの場合にないずれも当該郵便物の流れについて郵便物の重量一キログラムに包有される郵便物の実際の通数にのいずれも当該郵便物の流れについて郵便物の重量一キログラムに包有される郵便物の実際の通数についてお適用する料率は、名あて郵政庁及び差出郵政庁のいてお適用する。
- 行規則に定める料率の変更に従って計算する。 
  く料率の適用を請求する場合には、当該郵便物の流れについて適用する料率は、通常郵便に関する施い 関係郵政庁のいずれか一方が、郵便物の重量一キログラムに包有される郵便物の実際の通数に基づ
- る国に対して行うことができない。
  ている国に対して料率の変更を請求しない限り、目標制度に参加している国に対して料率の変更を請求しない限り、目標制度に参加している国が移行制度に参加している国が目標制度に参加し
- 12 M郵袋について適用する料率は、その重量一キログラムにつき○・七ヵ三SDRとする。
- 17. 重量が五キログラム未満のM郵袋については、到着料の計算においては重量五キログラムとみな
- 償金は一SDRとする。 13 書留郵便物一通当たりの追加の補償金は○・五SDRとし、保険付通常郵便物一通当たりの追加の補
- 補償方式の調和
- の限界値を超える郵便物について、前条に定める補償方式を適用することができる。される限界値を超えていることを確認するときは、料率の変更を適用していないことを条件として、こされる限界値を超えていることを確認するときは、料率の変更を適用していないことを条件に従って計算において、自己が受領した郵便物の年間総重量が通常郵便に関する施行規則に定める条件に従って計算21 目標制度に参加している国の名あて郵政庁は、年間総重量が五十トンを超える郵便物を受領する場合
- 則に定める条件に従って計算される限界値を超えていることを確認するときは、料率の変更を適用して超える郵便物を受領する場合において、自己が受領した郵便物の年間総重量が通常郵便に関する施行規。移行制度に参加している国の郵政庁は、移行制度に参加している他の同から年間総重量が五十トンを

- 1.1 La rémunération pour les envois de la poste aux lettres, à l'exclusion des sacs M, est de 0,147 DTS par envoi et de 1,491 DTS par kilogramme.
- 1.1.1 Pour les flux inférieurs à 100 tonnes par an, les deux composantes sont converties à un taux total de 3,727 DTS par kilogramme sur la base d'un nombre moyen mondial de 15.21 envois par kilogramme.
- 1.1.2 Pour les flux supérieurs à 100 tonnes par an, le taux total de 3,727 DTS par kilogramme est appliqué si ni l'administration de destination ni l'administration d'ordigine ne demandent une révision du taux sur la base du nombre réel d'envois par kilogramme du flux en question. En outre, ce taux est appliqué lorsque le nombre réel d'envois par kilogramme se situe entre 13 et 17.
- 1.1.3 Lorsqu'une des administrations demande l'application du nombre réel d'envois par kliogramme, le calcul de la rémunération du flux en question est effectué selon le mécanisme de révision prévu dans le Règlement de la poste aux lettres.
- 1.1.4 La révision à la baisse du taux total indiqué sous 1.1.2 ne peut pas être invoquée par un pays du système cible à l'encontre d'un pays du système transitoire, à moins que ce dernier pays ne demande une révision dans le sens inverse.
- Pour les sacs M, le taux à appliquer est de 0,793 DTS par kilogramme

1.2

- 1.2.1 Les sacs M de moins de 5 kilogrammes sont considérés comme pesant 5 kilogrammes pour la rémunération des frais terminaux.
- 1.3 Une rémunération supplémentaire de 0,5 DTS par envoi est prévue pour les envois recommandés et une rémunération supplémentaire de 1 DTS par envoi est prévue pour les envois avec valeur déclarée.
- Mécanisme d'harmonisation des systèmes

ы

- 2.1 Lorsqu'une administration du système cible destinataire d'un flux de courrier de plus de 50 tonnes par an constate que le poids annuel de ce flux dépasse le seuil calculé selon les conditions précisées au Règlement de la poste aux lettres, elle peut appliquer au courrier excédant ce seuil le système de réminiération prévu à l'article 29, à condition qu'elle n'ait pas appliqué le mécanisme de révision.
- 2.2 Lorsqu'une administration du système transitoire qui reçoit en une année un flux de courrier supérieur à 50 tonnes d'un autre pays du système transitoire établit que le poids annuel de ce flux excède le seuil calculé selon les conditions précisées dans le Règlement de la poste aux lettres, elle peut appliquer au courrier excédant ce seuil le supplément de rémunération prévu à l'article 31, à condition qu'elle n'ait

いないことを条件として、この限界値を超える郵便物について、次条に定める追加の補償金を適用する ことができる

#### 大量郵便物

- 3. 1 キログラムごとの料率の適用により設定される。 目標制度に参加している国への大量郵便物の補償金は、前条に規定する一通当たりの料率及び重量一
- 及び重量一キログラムにつき一・四九一SDRの補償金を請求することができる。 移行制度に参加している国の郵政庁は、 、受領した大量郵便物について、 一通当たり〇・一四七SD R
- 二国間の合意がある場合を除くほか、この条の規定については、 いかなる留保も付することができな

第三十一条 業務の質を改善するための基金

- パーセント分増額される。後発開発途上国間におけるこのような支払は、行わない。 るための基金への支払のため、前条に定める重量―キログラムにつき三・七二七SDRの料率の十六・五 着料 国際連合経済社会理事会により後発開発途上国に分類された国に対してすべての国及び地域が支払う到 (M郵袋及び大量郵便物についての到着料を除く。)は、後発開発途上国における業務の質を改善す
- 厳格な評価の基準に基づき、当該申請書を評価し、決定を行う。管理理事会は、毎年、万国郵便連合の加 連で後発開発途上国又は場合によりMCARB1の対象となる国とみなすことができるか否かについて、 事会が決定した日の属する年の翌年の一月一日に有効となる。管理理事会は、いずれかの国が基金との関 基本財源の割当てを受ける国(MCARB1)に分類された国(旧開発途上国)は、後発開発途上国と同 認められるために、十分な根拠を有する請求を管理理事会に提出することができる。国際連合開発計画の 盟国及び連合に属する地域の表を再検討し、最新のものとする。 ARB1の国と同じ条件で基金より資金の供与を受けるために管理理事会に申請書を提出することができ 事会に申請書を提出することができる。また、 じ条件で業務の質を改善するための基金(以下「基金」という。)より資金の供与を受けるために管理理 万国郵便連合の加盟国及び連合に属する地域は、自国又は当該地域において追加の資金が必要であると この条の規定に基づいて基金より資金の供与を受けることが認められた場合には、申請書は、管理理 国際連合開発計画により純拠出国に分類された国は、 M C
- ついての到着料を除く。)は、 大会議において到着料の適用上先進国に分類された国及び地域が支払う到着料(M郵袋及び大量郵便物に 国際連合開発計画によりMCARB1の国(後発開発途上国を除く。)に分類された国及び地域に対し MCARB1の国(後発開発途上国を除く。)における業務の質を改善す

# pas appliqué le mécanisme de révision

## Courrier en nombre

3.1 ώ

- est établie d'après l'application des taux par envoi et par kilogramme prévus à l'arti-cle 29. La rémunération pour le courrier en nombre à l'**intention des pays du système cible**
- 3.2 Les administrations du système transitoire peuvent demander, pour le courrier en nombre reçu, une rémunération de 0,147 DTS par envoi et de 1,491 DTS par kilo-
- Aucune réserve, sauf en cas d'accord bilatéral, n'est applicable à cet article.

4

Fonds pour l'amélioration de la qualité de service

- catégorie des pays les moins avancés font l'objet d'une majoration correspondant à 16.5% du taux de 3.727 DTS par kilogramme indiqué à l'article 30, aux fins de l'alimentation du Fonds pour améliorer la qualité de service dans les pays les moins avancés. Aucun paiement de cette nature n'a lieu entre les pays les moins avancés. Excepté pour les sacs M et les envois en nombre, les frais terminaux payables par
- base de critères d'appréciation sévères, si un pays peut ou non être considéré comme un pays moins avancé ou un pays éligible au MCARB 1, selon le cas, au regard du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service. Le Conseil d'administration revoit et actualise chaqualité de service aux mêmes conditions que les pays les moins avancés. En outre, les pays classés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans la catégorie des classés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans la catégorie des 2. Les Pays-membres de l'UPU et les territoires compris dans l'Union ont la faculté de déposer, auprès du Conseil d'administration, une demande dûment justifiée pour que leur pays ou territoire soit considéré comme ayant besoin de ressources supplémentaires. Les que année la liste des Pays-membres de l'UPU et des territoires compris dans l'Union que les pays éligibles au MCARB I. Les requêtes considérées favorablement en vertu du prepays contributeurs nets ont la faculté de présenter une requête au Conseil d'administration Conseil d'administration. Le Conseil d'administration évalue la demande et décide, pour bénéficier du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service aux mêmes conditions sent article prennent effet le premicr jour de l'année civile suivant celle de la décision requête au Conseil d'administration pour bénéficier du Fonds pour l'amélioration de pays classés MCARB I (anciens pays en développement) ont la faculté de présenter une
- 3. Excepté pour les sacs M et les envois en nombre, les frais terminaux payables par les pays et territoires classés par le Congrès dans la cattégorie des pays industrialisés aux fins de rémumération des frais terminaux aux pays et territoires classés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans la catégorie des pays autres que les pays les moins avancés pouvant bénéficier des ressources MCARB I font l'objet d'une majoration

万国郵便条約

ント分増額される。 るための基金への支払のため、前条に定める重量―キログラムにつき三・七二七SDRの料率の八パーセ

- に定める重量一キログラムにつき三・七二七SDRの料率の一パーセント分増額される。袋及び大量郵便物についての到着料を除く。)は、業務の質を改善するための基金への支払のため、前条除く。)に対し当該大会議において到着料の適用上先進国に分類された国及び地域が支払う到着料(M郵)、
- 貢献するすべての締約国に直接利益になるものとする。
  り、自国の業務の質を改善するよう努めることができる。これらの計画は、基金を通じてその資金調達にり、自国の業務の質を改善するよう努めることができる。これらの計画は、基金を通じてその資金調達による。
- 手続を遅くとも二千六年までに採択する。 価計算制度の導入を促進するものとすべきである。郵便業務理事会は、これらの計画の資金調達のための6 地域的な計画は、特に、開発途上国における万国郵便連合の業務の質の改善のための計画の実施及び原

### 第三十二条 継越

路継越しの業務の実施に対する報酬とする。 れる閉袋及び開袋継越郵便物については、継越料を支払う。継越料は、陸路継越し、海路継越し及び航空1 二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で他の郵政庁の業務(第三国業務)の仲介によって交換さ

## 第二章 その他の規定

第三十三条 航空運送料に関する基本料金率及び規定

当該基本料金率は、通常郵便に関する施行規則に定める方式に従って国際事務局が計算する。 1 航空運送に関する勘定の郵政庁間の決済について適用する基本料金率は、郵便業務理事会が承認する。

規金る料航 定率基に空 及本関運 び料す送

- 方法については、通常郵便に関する施行規則及び小包郵便に関する施行規則に定める。2 閉袋並びに開袋継越しの優先郵便物、航空通常郵便物及び航空小包の航空運送料の計算並びに差引計算
- 3 全航空運送距離に係る運送料は、次の郵政庁が負担する。
- 3. 閉袋(一又は二以上の仲介郵政庁により継ぎ越される閉袋を含む。)については、差出国の郵政庁

correspondant à 8% du taux de 3,727 DTS par kilogramme indiqué à l'article 30, au titre de l'alimentation dudit Fonds pour améliorer la qualité de service dans les pays de cette dernière catégorie.

- 4. Excepté pour les sacs M et les envois en nombre, les frais terminaux payables par les pays et territoires classés par le Congrès dans la catégorie des pays industrialisés aux fins de rémunération des frais terminaux aux pays et territoires classés par le même Congrès dans la catégorie des pays en développement autres que ceux indiqués sous I et 3 font l'objet d'une majoration correspondant à 1% du taux de 3,727 DTS par kilogramme indiqué à l'article 30, au titre de l'alimentation dudit Fonds pour améliorer la qualité de service.
- 5. Les pays et territoires habilités à bénéficier des ressources MCARB 1 peuvent chercher à améliorer la qualité de Jeur service grâce à des projets régionaux ou multinationaux en faveur des pays les moins avancés ou des pays à faible revenu. Ces projets profiteraient directement à toutes les parties qui contribueraient à leur financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service.
- 6. Les projets régionaux devraient notamment favoriser la concrétisation des programmes de l'UPU en faveur de l'amélioration de la qualité de service et la mise en place de systèmes de comptabilité analytique dans les pays en développement. Le Conseil d'exploitation postale adoptera en 2006 au plus tard des procédures adaptées en vue du financement de ces projets.

#### Article 32 Frais de transit

Frais de transit

 Les dépêches closes et les envois en transit à découvert échangés entre deux administrations ou entre deux bureaux du même pays au moyen des services d'une ou de plusieurs autres administrations (services tiers) sont soumis au paiement des frais de transit. Ceux-ci constituent une rétribution pour les prestations concernant le transit territorial, le transit maritime et le transit aérien.

#### Chapitre 2

## Autres dispositions

•

Article **33** Taux de base et dispositions re<sup>:</sup>atives aux frais de transport aérien

- Le taux de base à appiquer au règlement des comptes entre administrations au titre des transports aériens est approuvé par le Conseil d'exploitation postale. Il est calculé par le Bureau international d'après la formulé spécifiée dans le Réglement de la poste aux lettres.
- 2. Le calcul des frais de transport aérien des dépêches closes, des envois prioritaires, des novis-avion et des colis-avior et, transit à découvert, de même que les modes de décompte y relatifs, est décrit dans le Réglement de la poste aux lettres et le Règlement concernant les colis postaux.
- Les frais de transport pour tout le parcours aérien sont:
- lorsqu'il s'agit de dépèches closes, à la charge de l'administration du pays d'origine, y compris lorsque ces dépêches transitent par une ou plusieurs administrations

<u>ω</u> ...



- 送達される場合には、適用する。 4 3の規定は、陸路又は海路の継越料を免除される郵便物についても、これらの郵便物が航空路によって
- つき、これらの閉袋に包有される郵便物が航空路によって継送されるか否かを問わず、均一とする。は、その免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての優先閉袋及び航空閉袋には、その免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての優先閉袋及び航空閉袋には、その免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての優先閉袋及び航空閉袋には、その免除について取決めがある場合を除くほか、外国から到着するすべての優先閉袋及び航空閉袋には、それに利用する航空運送路の加重平
- 合には、国内航空運送に係る追加の費用の償還は行われない。6.もっとも、名あて郵政庁が徴収する到着料が特別に自己の費用又は内国料金を基礎とするものである場

第三十四条 小包郵便の陸路割当料金及び海路割当料金

- こ。本料金率及び閉袋の総重量一キログラムごとの基本料金率を適用して計算した到着の陸路割当料金を課す本料金率及び閉袋の総重量一キログラムごとの基本料金率を適用して計算した到着の陸路割当料金を課す1 二の郵政庁の間で交換される小包については、小包郵便に関する施行規則に定める小包一個当たりの基
- の追加の料金及び重量一キログラムごとの追加の料金を請求することができる。1. 郵政庁は、1に規定する基本料金率を考慮して、小包郵便に関する施行規則に従い、小包一個当たり
- 除くほか、差出国の郵政庁が負担する。12 1及び11に規定する陸路割当料金については、小包郵便に関する施行規則に別段の定めがある場合を12 1及び11に規定する陸路割当料金については、小包郵便に関する施行規則に別段の定めがある場合を
- 13 到着の陸路割当料金は、各国の全領域について均一とする。
- 路割当料金を課する。 は、当該陸運業務に参加する国のため、小包郵便に関する施行規則に定める距離段階に応じた継越しの陸2 二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で他の郵政庁の陸運業務によって交換される小包について
- 2. 仲介郵政庁は、開袋継越小包につき一個ごとに、小包郵便に関する施行規則に定める単一の陸路割当

## postales intermédiaires;

3.2

- lorsqu'il s'agit d'envois prioritaires et d'envois-avion en transit à découvert, y compris ceux qui sont mal acheminés, à la charge de l'administration qui remet les envois à une autre administration.
- Ces mêmes règles sont applicables aux envois exempts de frais de transit territorial maritime s'ils sont acheminés par avion.
- Chaque administration de destination qui assure le transport aérien du courrier inter-

national à l'intérieur de son pays a droit au remboursement des coûts supplémentaires occasionnés par ce transport, pourvu que la distance moyenne pondérée des parcours effectués dépasse 300 kilomètres. Le Conseil d'exploitation postale peut remplacer la distance moyenne pondérée par un autre critère pertinent. Sauf accord prévoyant la gratuité, les frais doivent être uniformes pour toutes les dépêches prioritaires et les dépêches-avion provenant de l'étranger, que ce courrier soit réacheminé ou non par voie aérienne.

- 6. Cependant, lorsque la compensation des frais terminaux perçue par l'administration de destination est fondée spécifiquement sur les coûts ou sur les tarifs intérieurs, aucun remboursement supplémentaire au titre des frais de transport aérien intérieur n'est effectué.
- 7. L'administration de destination exclut, en vue du calcul de la distance moyenne ponderée, le poids de toutes les dépêches pour lesquelles le calcul de la compensation des frais terminaux est spécifiquement fondé sur les coûts ou sur les tarifs intérieurs de l'administration de destination.

#### Article 34

Quotes-parts territoriales et maritimes des colis postaux

- Les colis échangés entre deux administrations postales sont soumis aux quotes-parts territoriales d'arrivée calculées en combinant le taux de base par colis et le taux de base par kilogramme fixés par le Réglement.
- 1.1 Tenant compte des taux de base ci-dessus, les administrations postales peuvent en outre être autorisées à bénéficier de taux supplémentaires par colis et par kilogramme, conformément aux dispositions prévues par le Règlement.
- 1.2 Les quotes-parts visées sous 1 et 1.1 sont à la charge de l'administration du pays d'origine, à moins que le Réglement concernant les colis postaux ne prévoie des dérogations à ce principe.
- 1.3 Les quotes-parts territoriales d'arrivée doivent être uniformes pour l'ensemble du territoire de chaque pays.
- 2. Les colis échangés entre deux administrations ou entre deux bureaux du même pays au moyen des services terrestres d'une ou de plusieurs autres administrations sont soumis, au profit des pays dont les services participent à l'acheminement territorial, aux quotes-parts territoriales de transit fixées par le Règlement selon l'échelon de distance.
- Pour les colis en transit à découvert, les administrations intermédiaires sont autorisées à

万国郵便条約

料金を請求することができる。

- 差出国の郵政庁が負担する。 継越しの陸路割当料金については、小包郵便に関する施行規則に別段の定めがある場合を除くほか、
- 庁が負担する。 海路割当料金については、 自国の海運業務提供者が小包の海路運送に参加する国は、海路割当料金を請求することができる。 小包郵便に関する施行規則に別段の定めがある場合を除くほか、差出国の郵政 この
- 3. 1 て定める。 海路割当料金は、 利用される各海運業務提供者につき、 小包郵便に関する施行規則に距離段階に応じ
- ことができる。郵政庁は、自己の裁量により、海路割当料金を引き下げることができる。 郵政庁は、 3.の規定に従って計算される海路割当料金をその五十パーセントを限度として引き上げる

第三十五条 継越料、 航空運送料及び割当料金の額を定めることについての郵便業務理事会の権限

- 1 及び割当料金を定める権限を有する。 郵便業務理事会は、 この条約の施行規則に定める条件に従い、郵政庁が支払う次の継越料、 航空運送料
- 1.1 一又は二以上の仲介国による通常郵便の閉袋の取扱い及び運送のための継越料
- 1.2 航空郵便物に適用する基本料金率及び航空運送料
- 1.3 到着小包の取扱いのための到着の陸路割当料金
- 1.4 仲介国による小包の取扱い及び運送のための継越しの陸路割当料金
- 1.5 小包の海路運送のための海路割当料金
- び財務上のデータに基づくものとする。決定された敗正は、郵便業務理事会が定める日に効力を生ずる。 改正は、業務を実施する郵政庁に公平な報酬を確保する方法により、 信頼し得るかつ代表的な経済上及

第四部 最終規定

第三十六条 この条約及びその施行規則に関する議案の承認の条件

réclamer la quote-part forfaitaire par envoi fixée par le Règlement

Les quotes-parts territoriales de transit sont à la charge de l'administration du pays d'ori-gine, à moins que le Règlement concernant les colis postaux ne prévoie des dérogations à

2.2

- 3. Chacun des pays dont les services participent au transport maritime de colls est autorisé à réclamer les quotes-parts maritimes. Ces quotes-parts sont à la charge de l'administration du pays d'origine, à moins que le Réglement concernant les colls postaux ne prévoie des dérogations pays d'origine, à moins que le Réglement concernant les colls postaux ne prévoie des dérogations à ce principe.
- Pour chaque service maritime emprunté, la quote-part maritime est fixée par le Règle-ment concernant les colis postaux selon l'échelon de distance.
- Les administrations postales ont la faculté de majorer de 50% au maximum la quote-part maritime calculée conformément à 3.1. Par contre, elles peuvent la réduire à leur gré.

3.2

3.

Article 35

Pouvoir du Conseil d'exploitation postale de fixer le montant des frais et des quotes-parts

- Le Conseil d'exploitation postale a le pouvoir de fixer les frais et les quotes-parts ci-après, qui doivent être payés par les administrations postales selon les conditions énoncées dans les Règlements:
- 1.1 par au moins un pays tiers frais de transit pour le traitement et le transport des dépêches de la poste aux lettres
- taux de base et frais de transport aérien applicables au courrier-avion;

1.2

- 1.3 quotes-parts territoriales d'arrivée pour le traitement des colis arrivants;
- 1.4 quotes-parts territoriales de transit pour le traitement et le transport des colis par un
- quotes-parts maritimes pour le transport maritime des colis

1.5

2. La révision qui pourra être faite, grâce à une méthodologie qui assure une rémunération équitable aux administrations assurant les services, devra s'appuyer sur des données économiques et financières fiables et représentatives. La modification éventuelle qui pourra être décidée entrera en vigueur à une date fixée par le Conseil d'exploitation postale.

Quatrième partie

Dispositions finales

Conditions d'approbation des propositions concernant la Convention et les Règlements

1

- は.ok^。 は、大会議に代表を出している加盟国であって投票権を有するものの二分の一以上が出席していなければは、大会議に代表を出している加盟国であって投票権を有する議決で承認されなければならない。投票の際に国であって出席し、かつ、投票するものの過半数による議決で承認されるためには、投票権を有する加盟にの条約に関する議案であって大会議に提出されたものは、実施されるためには、投票権を有する加盟
- 権を有する郵便業務理事会の理事国の過半数による議決で承認されなければならない。 通常郵便に関する施行規則及び小包郵便に関する施行規則に関する議案は、実施されるためには、投票
- 施されるためには、次の数の賛成票を得なければならない。 この条約及びその最終議定書に関する議案であって大会議から大会議までの間に提出されたものは、実
- 三分の二以上 立下に関する議案については、投票権を有する連合加盟国の二分の一以上の投票を条件として投票の3. 改正に関する議案については、投票権を有する連合加盟国の二分の一以上の投票を条件として投票の
- 規定の解釈に関する議案については、投票の過半数
- 局長に行うことができる。 通報の日から起算して九十日以内に、当該改正を受諾することができない旨の書面による宣言を国際事務4 3.の規定にかかわらず、加盟国は、提案された改正がその国内法令に適合しない場合には、当該改正の

# 第三十七条 大会議の際に提出される留保

- 連合の趣旨及び目的と両立しないすべての留保は、認められない。
- 言語による書面により議案として大会議に提出する。3 この条約に対する留保は、大会議内部規則の関係規定に従い、国際事務局の業務用言語のいずれか一の3

- 。 この条約に対する留保については、大会議の承認した議案に基づきこの条約の最終議定書に規定する。

- Pour devenir exécutoires, les propositions soumises au Congrès et relatives à la présente convention doivent être approuvées par la majorité des Pays-membres présents et votants ayant le droit de vote. La moité au moins des Pays-membres représentés au Congrès ayant le droit de vote doivent être présents au moment du vote.
- Pour devenir exécutoires, les propositions relatives au Règlement de la poste aux lettres
  et au Règlement concernant les colls postaux doivent être approuvées par la majorité des membres du Conseil d'exploitation postale ayant le droit de vote.
- Pour devenir exécutoires, les propositions introduites entre deux Congrès et relatives à la présente Convention et à son Protocole final doivent réunir:
- les deux tiers des suffrages, la moitié au moins des Pays-membres de l'Union ayant droit de vote et ayant participé au suffrage, s'il s'agit de modifications;
- la majorité des suffrages s'il s'agit de l'interprétation des dispositions

3.2

3.1

4. Nonobstant les dispositions prévues sous 3.1, tout Pays-membre dont la législation attendre est encore incompatible avec la modification proposée a la faculté de faire une déclaration écrite au Directeur général du Bureau international indiquant qu'il ne lui est pas possible d'accepter cette modification, dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de notification de celle-ci.

#### Article 37

# Réserves présentées lors du Congrès

- Toute réserve incompatible avec l'objet et le but de l'Union n'est pas autorisée.
- 2. En règle générale, les Pays-membres qui ne peuvent pas faire partager leur point de vue par les autres Pays-membres doivent s'efforcer, dans la mesure du possible, de se rallier à l'opinion de la majorité. La réserve doit se faire en cas de nécessité absolue et être motivée d'une manière appropriée.
- 3. La réserve à des articles de la présente Convention doit être soumise au Congrès sous la forme d'une proposition écrite en une des langues de travail du Bureau international conformément aux dispositions y relatives du Règlement intérieur du Congrès.
- 4. Pour être effective, la réserve soumise au Congrès doit être approuvée par la majorité requise dans chaque cas pour la modification de l'article auquel se rapporte la réserve.
- En principe, la réserve est appliquée sur une base de réciprocité entre le Pays-membre l'ayant émise et les autres Pays-membres.
- La réserve à la présente Convention sera insérée dans son Protocole final sur base de la proposition approuvée par le Congrès.

1

この条約は、二千六年一月一日に効力を生じ、次回の大会議の文書の効力発生の時まで効力を有する。

た。万国郵便連合国際事務局は、その謄本一通を各締約国に送付する。 以上の証拠として、加盟国政府の全権委員は、国際事務局長に寄託されるこの条約の本書一通に署名し

二千四年十月五日にブカレストで作成した。

Article 38 Mise à exécution et durée de la Convention

La দুৰ্ভঙলোহ Convention sera mise à exécution le 1ºr janvier 2006 et demeurera en vigueur jusqu'à la mise à exécution des Actes du prochain Congrès.

En foi de que, les Plénipotentiaires des Gouvernements des Pays-membres ont signé la présente Convention et ut. exemplaire qui est déposé auprès du Directeur général du Bureau international. Une oppie en sera remise à chaque Partie par le Bureau international de l'Union postale universelle.

Fait à Bucarest, le 5 octobre 2004.

## 万国郵便条約の最終議定書

下名の全権委員は、本日付けで作成された万国郵便条約に署名するに当たり、次のとおり協定した。

# 第一条 郵便物の所属、取戻し及びあて名の変更又は訂正

- 及びイラン・イスラム共和国についても、適用しない。請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更を認めないことを法令に定めるオーストリア、デンマーク2 条約第五条1及び2の規定は、受取人が自己あての郵便物の到着の通知を受けた後においては差出人の
- 3 条約第五条1の規定は、オーストラリア、ガーナ及びジンバブエについては、適用しない。
- に定めるバハマ、イラク、ミャンマー及び朝鮮民主主義人民共和国については、適用しない。4 条約第五条2の規定は、差出人の請求による通常郵便物の取戻し又はあて名変更を認めないことを法令
- 5 条約第五条2の規定は、アメリカ合衆国については、適用しない。
- 6 オーストラリアは、自国の法令に適合する場合に限り、条約第五条2の規定を適用する。
- 求した後に小包を返送することは自国の税関規則に抵触するため、条約第五条2の規定にかかわらず、そ7 エルサルバドル、パナマ共和国、フィリピン、コンゴ民主共和国及びベネズエラは、受取人が通関を請

#### 空二条 料金

返送をしないことができる。

1

オーストラリア、カナダ及びニュージーランドの郵政庁は、この条約の施行規則に定める料金以外の郵

# Protocole final de la Convention postale universelle

Au moment de procéder à la signature de la Convention postale universelle conclue à la date de ce jour, les Plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

#### Article I

Appartenance des envois postaux. Retrait. Modification ou correction d'adresse

1. Les dispositions de l'article 5.1 et 2, ne s'appliquent pas à Antigua-et-Barbuda, à Bahrain (Royaume), à la Barbade, au Belize, au Botswana, au Brunei Darussalam, au Canada, à Hongkong, Chine, à la Dominique, à l'Egypte, aux Fdji, à la Gambie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux Territoires d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni, à Grenade, à la Guyane, à l'Irlande, à la Jamaïque, au Kenya, à Kiribati, à Kuwait, au Lesotho, à la Malaiste, au Malawi, à Maurice, à Nauru, au Nigéria, à la Nouvelle-Zellande, à l'Ouganda, à la Papouaste – Nouvelle-Guinée, à Saint-Christophe-et-Nevis, à Sainte-Lucle, à Saint-Vincent-et-Grenadines, à Salomon (fles), au Samoa, aux Seychelles, à la Sierra Leone, à Singapour, au Swaziland, à la Tanzanie (Rép. unie), à la Trinité-et-Tobago, à Tuvalu, à Vanuatu et à la Zambie.

- 2. Les dispositions de l'article 5.1 et 2 ne s'appliquent pas non plus à l'Autriche, au Danemark et à l'Iran (Rép. islamique), dont les législations ne permettent pas le retrait ou la modification d'adresse des envois de la poste aux lettres à la demande de l'expéditeur à partir du moment où le destinataire a été informé de l'arrivée d'un envoi à son adresse.
- L'article 5.1 ne s'applique pas à l'Australie, au Ghana et au Zimbabwe

ώ

- 4. L'article 5.2 ne s'applique pas aux Bahamas, à l'Iraq, à Myanmar et à la Rép. pop. dém. de Corée, dont les législations ne permettent pas le retrait ou la modification d'adresse des envois de la poste aux lettres à la demande de l'expéditeur.
- L'article 5.2 ne s'applique pas à l'Amérique (Etats-Unis)

Ģī

- 6. L'article 5.2 s'applique à l'Australie dans la mesure où il est compatible avec la législation intérieure de ce pays.
- 7. Par dérogation à l'article 5.2, El Salvador, le Panama (Rép.), les Philippines, la Rép. dém. du Congo et le Vénézuéla sont autorisés à ne pas renvoyer les colis après que le destinataire en a demandé le dédouanement, étant donné que leur législation douanière s'y oppose.

#### Article II

Par dérogation à l'article 6, les administrations postales de l'Australie, du Canada

便料金が自国の法令に適合する場合には、条約第六条の規定にかかわらず、これを徴収することができ ಶ್

# 点字郵便物についての郵便料金の免除に対する例外

- 郵便物について郵便料金の免除を認めていないので、条約第七条の規定にかかわらず、同条に規定する普 料金の額は、自国の内国業務についてのこれらの料金の額を超えることができない。 通料金及び特別業務に関する料金を徴収することができる。ただし、当該普通料金及び特別業務に関する インドネシア、セントビンセント及びグレナディーン諸島及びトルコの郵政庁は、内国業務につき点字
- 2 ランド連合王国、日本国及びスイスの郵政庁は、条約第七条の規定にかかわらず、自国の内国業務につき 点字郵便物について適用している特別業務に関する料金を徴収することがでさる。 ドイツ、アメリカ合衆国、 オーストラリア、オーストリア、カナダ、グレート・ブリテン及び北アイル

### 第四条 基礎業務

- 1 オーストラリアは、条約第十二条の規定にかかわらず、小包郵便業務を基礎業務に含めることを認めな
- 2 ムに制限している。 は、 条約第十二条2の規定は、 適用しない。グレート・ブリテンにおける健康及び安全に関する法令は、郵袋の重量を二十キログラ 自国の法令がより低い軍量制限を課しているダレート・ブリテンについて

## 第五条 小形包装物

包装物の重量制限を一キログラムとすることができる。 アフガニスタンの郵政庁は、条約第十二条の規定にかかわらず、自国あての及び自国から発送する小形

#### 第六条 受取通知

三条43の規定を小包について適用しないことができる カナダの郵政庁は、その内国制度において小包に対する受取通知の業務を行っていないため、条約第十

### 第七条 国際郵便料金受取人払業務

1 ブルガリア共和国の郵政庁は、条約第十三条4の規定にかかわらず、関係郵政庁と交渉を行った後、 国

de la Nouvelle-Zélande sont autorisées à percevoir des taxes postales autres que celles prévues dans les Règlements, lorsque les taxes en question sont admissibles selon la législation de leur

Exception à **l'exonération des taxes postales** en faveur des cécogrammes

- cent-et-Grenadines et de la Turquie, qui n'accordent pas la franchise postale aux cécogrammes dans leur service intérieur, ont la faculté de percevoir les taxes d'affranchissement et les taxes pour services spéciaux, qui ne peuvent toutefois être supérieures à celles de leur service intérieur. Par dérogation à l'article 7, les administrations postales de l'Indonésie, de Saint-Vin-
- 2. Par dérogation à l'article 7, les administrations postales de l'Allemagne, de l'Amérique (Etats-Unis), de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Japon et de la Suisse ont la faculté de percevoir les taxes pour services spéciaux qui sont appliquées aux cécogrammes dans leur service intérieur.

#### Article IV

Services de base

- vices de base aux colis postaux. Nonobstant les dispositions de l'article 12, l'Australie n'approuve pas l'extension des ser-
- 2. Les dispositions de l'article 12.2.4 ne s'appliquent pas à la Grande-Bretagne, dont la législation nationale impose une limite de poids inférieure. La législation relative à la santé et à la sécurité limite à 20 kilogrammes le poids des sacs à courrier.

Petits paquets

Par dérogation à l'article 12, l'administration postale de l'Afghanistan est autorisée à limiter à 1 kilogramme le poids maximal des petits paquets arrivants et sortants.

#### Article VI

Avis de réception

L'administration postale du Canada est autorisée à ne pas appliquer l'article 13.4.3 en ce qui concerne les colis, étant donné qu'elle n'offre pas le service d'avis de réception pour les colis dans son régime intérieur.

:-

Service de correspondance commerciale-réponse internationale (CCRI

Par dérogation à l'article 13.4.1, l'administration postale de la Bulgarie (Rép.) assu-

## 八条 通常郵便に関する禁制

- 物を引き受けない。 行小切手、加工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉、宝石その他の貴重品を包有する書留郵便夕ン、スーダン及びベトナムの郵政庁は、例外的に、硬貨、銀行券、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅2 サウジアラビア、ボリビア、中華人民共和国(香港特別行政区を除く。)、イラク、ネパール、パキス
- 保険付通常郵便物を引き受けない権利を留保する。 ミャンマーの郵政庁は、自国の国内法令に抵触するため、条約第十五条6に規定する貴重品を包有する
- は保険付通常郵便物を引き受けず、また、このような郵便物の亡失又は損傷の場合の責任を認めない。5 ウズベキスタンの郵政庁は、硬貨、銀行券、小切手、郵便切手又は外国の貨幣を包有する書留郵便物又
- ない。 
  6 
  イラン・イスラム共和国の郵政庁は、イスラム教の原理に反する物品を包有する通常郵便物を引き受け
- を引き受けない権利を留保する。 ない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する普通通常郵便物、書留郵便物又は保険付通常郵便物7 フィリピンの郵政庁は、硬貨、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅行小切手、加工した又は加工してい
- について責任を認めない。 「「「「「「」」」」では、このような留保に反して差し出された郵便物便物又は開袋継越通常郵便物を引き受けない。同郵政庁は、このような資重品を包有する自国あての書留郵宝石、貴金属、珠玉、証書、硬貨その他譲渡可能な有価証券のような貴重品を包有する自国あての書留郵8 オーストラリアの郵政庁は、地金又は紙幣を包有する通常郵便物を引き受けない。また、同郵政庁は、

# rera le service CCRI après une négociation avec l'administration postale intéressée

### Article VIII

## Interdictions (poste aux lettres)

- A titre exceptionnel, les administrations postales du Liban et de la Rép, pop. dem. de Corée n'acceptent pas les envois recommandés qui contiennent des pièces de monnate ou des billets de monnate ou toute valeur au porteur ou des chêques de voyage ou du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierres précieuses, des bijoux et d'autres objets précieux. Elles ne sont pas tenues par les dispositions du Réglement de la poste aux lettres d'une taçon rigoureuse en ce qui concerne leur responsabilité en cas de spoliation ou d'avarie des envois recommandés, de même qu'en ce qui concerne les envois contenant des objets en verre ou fragilles.
- 2. A titre exceptionnel, les administrations postales de l'Arabie saoudite, de la Bolivie, de la Chine (Rèp. pop.). À l'exclusion de la Région administrative spéciale de Hongkong, de l'Iraq, du Népal, du Pakistan, du Soudan et du Viet Nam n'acceptent pas les envois recommandés contenant des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie ou des valeurs quel-conques au porteur, des chèques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierreries, des bijoux et autres objets précieux.
- 3. L'administration postale de Myanmar se réserve le droit de ne pas accepter les envois avec valeur déclarée contenant les objets précieux mentionnés à l'article 15.6, car sa législation interne s'oppose à l'admission de ce genre d'envois.
- L'administration postale du Népal n'accepte pas les envois recommandés ou ceux avec valeur déclarée contenant des coupures ou des pièces de monnaie, sauf accord spécial conclu à cet effet.
- 5. L'administration postale de l'Ouzbékistan n'accepte pas les envois recommandés ou ceux avec valeur déclarée contenant des pièces de monnale, des billets de banque, des chêques, des timbres-poste ou des monnales étrangères et décline toute responsabilité en cas de perte ou d'avarie de ce genre d'envois.
- L'administration postale de l'Iran (Rép. islamique) n'accepte pas les envois contenant des objets contraires à la religion islamique.
- 7. L'administration postale des Philippines se réserve le droit de ne pas accepter d'envois de la poste aux lettres (ordinaires, recommandés ou avec valeur déclarée) contenant des pièces de monnaie, des billets de monnaie ou toute valeur au porteur, des chèques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierres précieuses ou d'autres objets précieux.
- 8. L'administration postale de l'Australie n'accepte aucun envoi postal contenant des lingots ou des billets de banque. En outre, elle n'accepte pas les envois recommandés à destination de l'Australie ni les envois en transit à découvert qui contiennent des objets de valeur, tels que bijoux, métaux précieux, pierres précieuses ou semi-précieuses, titres, pièces de monnaie ou autres effets négociables. Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne les envois postés en violation de la présente réserve.

- 9 中華人民共和国の郵政庁は、香港特別行政区を除くほか、自国の国内法令に従い、 持参人払有価証券又は旅行小切手を包有する保険付通常郵便物を引き受けない。 硬貨、 銀行券、 紙
- 10 及び旅行小切手を包有する普通通常郵便物、書留郵便物又は保険付通常郵便物を引き受けない権利を留保 ラトビア及びモンゴルの郵政庁は、自国の国内法令に抵触するため、 硬貨、 銀行券、 持参人払有価証券
- 郵便物、書留郵便物又は保険付通常郵便物を引き受けない権利を留保する。 ブラジルの郵政庁は、通用している硬貨及び銀行券並びに各種の持参人払有価証券を包有する普通通常
- 12 ベトナムの郵政庁は、物品を包有する書状を引き受けない権利を留保する。

#### 第九条 小包郵便に関する禁制

- 包有する保険付小包を引き受けないことができる。 ミャンマー及びザンビアの郵政庁は、自己の規則に抵触するため、 条約第十五条間に規定する貴重品を
- の郵政庁は、小包郵便に関する施行規則の関連規定を遵守する義務を負わない。 い物、ガラス製品及びこれらと同様の物品並びに壊れやすい物品を包有する小包を引き受けない。これら 工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する小包並びに液体、液化しやす レバノン及びスーダンの郵政庁は、例外的に、硬貨、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅行小切手、 加
- 3 を引き受けることが自己の規則に抵触するため、当該保険付小包を引き受けないことができる ブラジルの郵政庁は、通用している硬貨及び紙幣並びに各種の持参人払有価証券を包有する保険付小包

通用している硬貨及び紙幣を包有する保険付小包を引き受けることが自己の規則に

4

ガーナの郵政庁は、

- 抵触するため、当該保険付小包を引き受けないことができる。 き受けない。また、同郵政庁は、権限のある当局が発行する処方せんが添付されていない各種の薬品、 サウジアラビアの郵政庁は、条約第十五条に定める物品に加えて、硬貨、紙幣、各種の持参人払有価証 旅行小切手、加工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する小包を引 消
- オマーンの郵政庁は、条約第十五条に定める物品に加えて、次のものを包有する小包を引き受けない。

火のための製品、液状の化学物質又はイスラム教の原理に反する物品を包有する小包を引き受けない。

6

- 6.1 権限のある当局が発行する処方せんが添付されていない各種の薬品
- 6.2 消火のための製品及び液状の化学物質

spéciale de Hongkong, n'accepte pas les envois avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie, des billets de banque, des billets de monnaie, des valeurs quelconques au porteur ou des chèques de voyage, conformément à ses règlements internes L'administration postale de la Chine (Rép. pop.), à l'exclusion de la Région administrative

9

- leur législation nationale s'y oppose. pas accepter des envois ordinaires, recommandés ou avec valeur déclarée contenant des pièces mormaie, des billets de banque, des effets au porteur et des chèques de voyage, étant donné que Les administrations postales de la Lettonie et de la Mongolie se réservent le droit de
- 11. L'administration postale du Brésil se réserve le droit de ne pas accepter le courrier ordinaire, recommandé ou avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie, des billets de banque en circulation et des valeurs quelconques au porteur.
- contenant des objets et des marchandises L'administration postale du Viet Nam se réserve le droit de ne pas accepter les lettres

## Interdictions (colis postaux)

- étant donné que leur réglementation intérieure s'y oppose. Les administrations postales de Myanmar et de la Zambie sont autorisées à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant les objets précieux visés à l'article 15.6.1.3.1.
- les colis contenant des pièces de monnate, des billets de monnate ou toute valeur au porteur, des chéques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierres précieuses et c'autres objets précieux, ou qui contiennent des liquides et des éléments facilement liquéfiables ou des objets en verre ou assimilés ou fragiles. Elles ne sont pas tenues par les dispositions y relatives du Règlement concernant les colis postaux. A titre exceptionnel, les administrations postales du Liban et du Soudan n'acceptent
- L'administration postale du Brésil est autorisée à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie et des billets de monnaie en circulation, ainsi que toute valeur au porteur, étant donné que sa réglementation intérieure s'y oppose
- que sa réglementation intérieure s'y oppose. 4. L'administration postate du Ghana est autorisée à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie et des billets de monnaie en circulation, étant donné
- pas les colis contenant des pièces de monnaie, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques au porteur, des chèques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierreries et autres objets précieux. Elle n'accepte pas non plus les colis contenant des médicamiques ou des objets contraires aux principes de la religion islamique d'une autorité officielle compétente, des produits destinés à l'extinction du feu, des liquides ments de toute sorte, à moins qu'ils soient accompagnés d'une ordonnance médicale émanant Outre les objets cités à l'article 15, l'administration postale de l'Arabie saoudite n'accepte
- 6. Outre colts contenant: Outre les objets cités à l'article 15, l'administration postale d'Oman n'accepte pas
- 6.1 médicale émanant d'une autorité officielle compétente; des médicaments de toute sorte, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une ordonnance
- 6.2 des produits destinés à l'extinction du feu et des liquides chimiques:

# 6.3 イスラム教の原理に反する物品

- 物品を包有する小包を引き受けないことができる。- イラン・イスラム共和国の郵政庁は、条約第十五条に定める物品に加えて、イスラム教の原理に反する
- これらと同様の物品並びに壊れやすい物品を包有する小包を引き受けないことができる。ない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する小包並びに液体、液化しやすい物、ガラス製品及び8 フィリピンの郵政庁は、硬貨、紙幣、各種の持参人払有価証券、旅行小切手、加工した又は加工してい
- 9 オーストラリアの郵政庁は、地金又は紙幣を包有する郵便物を引き受けない。
- い。 別行政区を除くほか、硬貨、紙幣、持参人払有価証券又は旅行小切手を包有する保険付小包を引き受けない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する普通小包を引き受けない。また、同郵政庁は、香港特10 中華人民共和国の郵政庁は、硬貨、紙幣、持参人払有価証券、旅行小切手、加工した又は加工していな
- する小包を引き受けない権利を留保する。 11 モンゴルの郵政庁は、自国の国内法令に従い、硬貨、銀行券、持参人払有価証券及び旅行小切手を包有

## 第十条 関税を課される物品

- を包有する保険付郵便物を引き受けない。 バングラデシュ及びエルサルバドルの郵政庁は、条約第十五条の規定に関連して、関税を課される物品
- の規定に関連して、関税を課される物品を包有する普通書状及び書留書状を引き受けない。主義人民共和国、サンマリノ、トルクメニスタン、ウクライナ及びベネズエラの郵政庁は、条約第十五条バ、エルサルバドル、エストニア、イタリア、ラトビア、ネパール、ウズベキスタン、ペルー、朝鮮民主2 アフガニスタン、アルバニア、アゼルバイジャン、ベラルーシ、カンボジア、チリ、コロンビア、キュー
- 第十五条の規定に関連して、関税を課される物品を包有する普通書状を引き受けない。3 ベナン、ブルキナファソ、コートジボワール共和国、ジブチ、マリ及びモーリタニアの郵政庁は、条約
- 品を包有する郵便物は、いかなる場合にも差出しを認められる。4 1から3までの規定にかかわらず、血清、ワクチン及び緊急の必要性があり、かつ、入手が困難な医薬

# des objets contraires aux principes de la religion islamique.

6.3

- 7. Outre les objets cités à l'article 15, l'administration postale de l'Iran (Rép. islamique) est autorisée à ne pas accepter les colis contenant des articles contraires aux principes de la religion islamique.
- 8. L'administration postale des Philippines est autorisée à ne pas accepter de colis contedes pièces de monnaie, des billets de monnaie ou toute valeur au porteur, des chêques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierres précleuxses ou d'autres objets précleux, ou qui contiennent des liquides et des éléments facilement liquéfiables ou des objets en verre ou assimilés ou fragiles.
- L'administration postale de l'Australie n'accepte aucun envoi postal contenant des lingots ou des billets de banque.
- 10. L'administration postale de la Chine (Rép. pop.) n'accepte pas les colis ordinaires contenant des pièces de monnaie, des billets de monnaie ou des valeurs quelconques au porteur, des chêques de voyage, du platine, de l'or ou de l'argent, manufacturés ou non, des pierres précieuses ou d'autres objets précieux. En outre, sauf en ce qui concerne la Région administrative spéciale de Hongkong, les colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie, des valeurs quelconques au porteur ou des chêques de voyage ne sont pas acceptés non plus.
- L'administration postale de la Mongolie se réserve le droit de ne pas accepter, selon sa législation nationale, les colis contenant des pièces de monnaie, des billets de banque, des titres à vue et des chèques de voyage.
- 12. L'administration postale de la Lettonie n'accepte pas les colis ordinaires ni les colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie, des billets de banque, des valeurs quelconques (chèques) au porteur ou des devises étrangères, et elle décline toute responsabilité en cas de perte ou d'avarie concernant de tels envois.

#### Article X

Objets passibles de droits de douane

- Par référence à l'article 15, les administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les envois avec valeur déclarée contenant des objets passibles de droits de douane: Bangladesh et El Salvador.
- 2. Par référence à l'article 15, les administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les lettres ordinaires et recommandées contenant des objets passibles de droits de douane: Afghanistan, Albanie, Azerbaidjan, Bélarus, Cambodge, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Estonie, Italie, Lettonie, Népal, Ouzbékistan, Pérou, Rép. pop. dém. de Corée, Saint-Marin, Turkménistan, Ukraine et Vénézuéla.
- 3. Par référence à l'article 15, les administrations postales des pays suivants n'acceptent pas les lettres ordinaires contenant des objets passibles de drotts de douane: Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire (Rép.), Djibouti, Mali et Mauritanie.
- 4. Nonobstant les dispositions prévues sous 1 à 3, les envois de sérums, de vaccins ainsi que les envois de médicaments d'urgente nécessité qu'il est difficile de se procurer sont admis dans tous les cas.

## 第十一条 調査請求

- 3の規定にかかわらず、特別料金を徴収する権利を留保する。に関する調査が完了した場合において、当該請求が正当とされないことが判明したときは、条約第十七条2 アルゼンチン、オーストリア、アゼルバイジャン、スロバキア及びチェコ共和国の郵政庁は、調査請求
- 請求の料金を利用者から徴収する権利を留保する。 ム、シリア・アラブ共和国、トルクメニスタン、ウクライナ及びザンビアの郵政庁は、小包について調査 ボン、イラン・イスラム共和国、キルギス、モンゴル、ミャンマー、ウズベキスタン、スーダン、スリナ 3 アフガニスタン、サウジアラビア、ブルガリア共和国、カーボヴェルデ、コンゴ共和国、エジプト、ガ
- 請求の料金を利用者から徴収する権利を留保する。3までの規定に基づいて料金を徴収する国において差し出される通常郵便物及び小包郵便物のための調査4.アメリカ合衆国、ブラジル及びパナマ共和国の郵政庁は、条約第十七条3の規定にかかわらず、1から4.アメリカ合衆国、ブラジル及びパナマ共和国の郵政庁は、条約第十七条3の規定にかかわらず、1から

#### 第十二条 通関料

- 1 ガボンの郵政庁は、通関料を利用者から徴収する権利を留保する。
- 2.コンゴ共和国及びザンビアの郵政庁は、小包について通関料を利用者から徴収する権利を留保する。

# 第十三条 外国における通常郵便物の差出し

- り自己に返送する郵政庁から、関連する作業に係る費用に相当する金額を徴収する権利を留保する。ギリシャ及びニュージーランドの郵政庁は、自己が発送しなかった郵便物を条約第二十七条4の規定によ1 アメリカ合衆国、オーストラリア、オーストリア、グレート・ゾリテン及び北アイルランド連合王国、
- カナダの郵政庁は、条約第二十七条4の規定にかかわらず、少なくとも関連する通常郵便物の取扱いに

#### Article XI Réclamations

- 1. Par dérogation à l'article 17.3, les administrations postales de l'Arabie saoudite, de la Bulgarie (Rép.), du Cap-Vert, de l'Egypte, du Gabon, des Territoires d'outre-mer dépendant du Royaume-Uril, de la Grèce, de l'Iran (Rép. Islamique), du Kirghizistan, de la Mongolie, de Myanmar, de l'Ouzbékistan, des Philippines, de la Rép., pop. dém. de Corée, du Soudan, de la Syrienne (Rép. arabe), du Tchad, du Turkménistan, de l'Ukraine et de la Zambie se réservent le droit de percevoir une taxe de réclamation sur leurs clients pour les envois de la poste aux lettres.
- 2. Par dérogation à l'article 17.3, les administrations postales de l'Argentine, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Siovaquie et de la Tchèque (Rép.) se réservent le droit de percevoir une taxe spéciale lorsque, à l'issue des démarches entreprises suite à la réclamation, il se révèle que celle-ci est injustifiée.
- 3. Les administrations postales de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Bulgarie (Rép.), du Cap-Vert, du Congo (Rép.), de l'Egypte, du Gabon, de l'Iran (Rép. islamique), du Kirghizistan, de la Mongolie, de Myanmar, de l'Ouzbékistan, du Soudan, du Suriname, de la Syrienne (Rép. arabe), du Turkménistan, de l'Ukraine et de la Zambie se réservent le droit de percevoir une taxe de réclamation sur leurs clients pour les colis.
- 4. Par dérogation à l'article 17.3, les administrations postales de l'Amérique (Etats-Unis), du Brésil et du Panama (Rèp.) se réservent le droit de percevoir sur les clients une taxe de réclamation pour les envois de la poste aux lettres et les coiis postaux déposés dans les pays qui appliquent ce genre de taxe en vertu des dispositions sous 1 à 3.

#### Article XII

Taxe de présentation à la douane

- L'administration postale du Gabon se réserve le droit de percevoir une taxe de présentation à la douane sur ses clients.
- Les administrations postales du Congo (Rép.) et de la Zambie se réservent le droit de percevoir une taxe de présentation à la douane sur leurs clients pour les colis.

#### Article XIII

Dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres

- Les administrations postales de l'Amérique (Etats-Unis), de l'Australie, de l'Autriche, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Grèce et de la Nouvelle-Zélande se réservent le droit de percevoir une taxe, en rapport avec le coût des travaux occasionnés, sur toute administration postale qui, en vertu de l'article 27.4, lui renvoie des objets qui n'ont pas, à l'origine, été expédiés comme envois postaux par leurs services.
- Par dérogation à l'article 27.4, l'administration postale du Canada se réserve le droit de percevoir de l'administration d'origine une rémunération lui permettant de récupérer au minimum

係る費用を回収することができる報酬を差出郵政庁から徴収する権利を留保する。

「一個物について認められる限度に制限する権利を留保する。 「一個物について認められる限度に制限する権利を留保する。 「一個物について認められる限度に制限する権利を留保する。 「一個物について、適切な報酬を請求する権利を認めている。アメリカ合衆国、バハマ、バルバドス、ブルネイ・ダルサラーム国、中華人民共和国、グレート・ブリテン及び北アイルランド、オランダ、オコの海外領土、グレナダ、ガイアナ、インド、マレーシア、ネパール、ニュージーランド、オランダ、オコの海外領土、グレナダ、ガイアナ、インド、マレーシア、ネパール、ニュージーランド、オランダ、オコの海外領土、グレナダ、ガイアナ、インド、マレーシア、ネパール、ニュージーランド、オランダ、オランダ、オール、スリランカ、スリナム及びタイは、当該報酬の支払額を通常郵便に関する施行規則により大量郵間である。 「一個物について認められる限度に制限する権利を留保する。

保する。

あった額に相当する額の補償金を郵便物の差出国の郵政庁に請求する権利を留保する。6 ドイツの郵政庁は、条約第二十七条4の規定の適用のため、差出人の居住国の郵政庁から受領すべきで

度に制限する権利を留保する。 ついての支払額を、万国郵便条約及び通常郵便に関する施行規則により大量郵便物について認められる限7 中華人民共和国は、この条の留保にかかわらず、外国において多量に差し出される通常郵便物の配達に7

第十四条 到着の例外的陸路割当料金

着の例外的陸路割当料金を追加して徴収する権利を留保する。 1 アフガニスタンの郵政庁は、条約第三十四条の規定にかかわらず、小包一個ごとに七・五〇SDRの到

les coûts lui ayant été occasionnés par le traitement de tels envois

3. L'article 27.4 autorise l'administration postale de destination à réclamer à l'administration de dépôt une rémunération appropriée au titre de la distribution d'envois de, la poste aux lettres postés à l'étranger en grande quantité. L'Australie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réservent le droit de limiter ce paiement au montant correspondant au tarif intérieur du pays de destination applicable à des envois équivalents.

4. L'article 27.4 autorise l'administration postale de destination à réclamer à l'administration de dépôt une rémunération appropriée au titre de la distribution d'envois de la poste aux lettres postés à l'étranger en grande quantife. Les pays sulvants se réservent le droit de limiter ce paiement aux limites autorisées dans le Règlement pour le courrier en nombre: Amérique (Etats-Unis), Bahamas, Barbade, Brunei Darussalam, Chine (Rèp., pop.), Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'irlande du Nord, Territoires d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni, Grenade, Guyane, Inde, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Antilles nérel'andaises et Aruba, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Singapour, Sri Lanka, Suriname et Thailande.

Nonobstant les réserves sous 4, les pays suivants se réservent le droit d'appliquer dans leur intégralité les dispositions de l'article 27 de la Convention au courrier reçu des Pays-membres de l'Union: Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire (Rép.), Danemark, Egypte, France, Grèce, Guinée, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Norvège, Portugal, Sénégal, Syrienne (Rép. arabe) et Togo.

6. Aux fins de l'application de l'article 27.4, l'administration postale de l'Allemagne se réserve le droit de demander à l'administration postale du pays de dépôt des envois une rémunération d'un montant équivalant à celui qu'elle aurait reçu de l'administration postale du pays où l'expéditeur réside.

7. Nonobstant les réserves faites à l'article XIII, la Chine (Rép. pop.) se réserve le droit de limiter tout paiement au titre de la distribution des envois de la poste aux lettres déposés à l'étranger en grande quantité aux limites autorisées dans la Convention de l'UPU et le Réglement de la poste aux lettres pour le courrier en nombre.

ticle XIV

Quotes-parts territoriales d'arrivée exceptionnelles

 Par dérogation à l'article 34, l'administration postale de l'Afghanistan se réserve le droit de percevoir 7,50 DTS de quote-part territoriale d'arrivée exceptionnelle supplémentaire par colis.

## 第十五条 特別料金率

- 料金よりも高い額の陸路割当料金を徴収することができる。 アメリカ合衆国、ベルギー及びノルウェーの郵政庁は、航空小包に対し、平面路小包に対する陸路割当
- の小包に適用する料金を徴収することができる。 2 レバノンの郵政庁は、重量一キログラムまでの小包に対し、重量一キログラムを超え三キログラムまで
- 重量―キログラムごとに〇・二〇SDRを徴収することができる。 パナマ共和国の郵政庁は、航空路によって継越運送が行われる平面路小包(SAL小包)に対しては、

国際事務局は、その謄本一通を各締約国に送付する。有するものとしてこの最終議定書を作成し、国際事務局長に寄託される本書一通に署名した。万国郵便連合以上の証拠として、下名の全権委員は、これらの規定が条約中にある場合と同一の効力及び同一の価値を

二千四年十月五日にブカレストで作成した。

#### Article **XV** Tarifs spéciaux

- 1. Les administrations postales de l'Amérique (Etats-Unis), de la Belgique et de la Norvège ont la faculté de percevoir pour les colis-avion des quotes-parts territoriales plus élevées que pour les colis de surface.
- L'administration postale du Liban est autorisée à percevoir pour les colis jusqu'à 1 kilogramme la taxe applicable aux colis au-dessus de 1 jusqu'à 3 kilogrammes.
- L'administration postale du Panama (Rép.) est autorisée à percevoir 0,20 DTS par kijogramme pour les colis de surface transportés par voie aérienne (S.A.L.) en transit.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessous ont dressé le présent Protocole qui aura la même force et la même valeur que si ses dispositions étaient insérées dans le texte même de la Convention, et ils l'ont signé en un exemplaire qui est déposé auprès du Directeur général du Bureau international. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Bureau international de l'Union postale universelle.

Fait à Bucarest, le 5 octobre 2004.